



Société Anonyme au capital de 42.320.396,25 Euros
Siège social : 96, avenue d'Iéna – 75116 Paris
N° 383 699 048 – RCS PARIS

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2013



La présente actualisation du document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») le 28 octobre 2014, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle complète le document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2014 sous le numéro D.14-0457. Le document de référence et son actualisation pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'AMF.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document de référence et de son actualisation sont disponibles sans frais auprès de Générale de Santé, 96 avenue d'Iéna, 75116 Paris, ainsi que sur les sites Internet de Générale de Santé (<http://www.generale-de-sante.fr>) et de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>)

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	4
1.1. Responsable des informations contenues dans le document	4
1.2. Attestation du responsable	4
2. EVENEMENTS RECENTS.....	5
2.1. Changement de contrôle du groupe Générale de Santé	5
2.1.1. Cession du bloc de contrôle	5
2.1.2. Déclarations de franchissement de seuils et des droits de vote	5
2.2. Offre publique d'achat simplifiée initiée conjointement par les sociétés Ramsay Health Care (UK) Limited et Predica	6
2.3. Gouvernance.....	6
2.1.3. Recomposition du Conseil d'administration suite à l'acquisition du Bloc de Contrôle.....	6
2.1.4. Modification des statuts de Générale de Santé	7
2.4. Rémunération des dirigeants	7
2.5. Distributions aux actionnaires.....	10
2.6. Refinancement du groupe Générale de Santé.....	10
2.6.1. Endettement financier net au 30 juin 2014 retraité.....	10
2.6.2. Contrat de crédits du 1er octobre 2014	11
2.6.3. Description des clauses particulières du Contrat de Crédit 2014	13
2.6.4. Risques liés à l'endettement de Générale de Santé	13
2.7. Pacte d'actionnaires conclu entre Ramsay Health Care Limited et Predica.....	14
2.8. Organigramme des sociétés contrôlant la Société	14
2.9. Informations concernant le capital social de la société	16
3. COMMUNIQUEES DE PRESSE.....	17
3.1. Communiqué de presse en date du 7 mai 2014.....	17
3.2. Communiqué de presse en date du 12 mai 2014	17
3.3. Communiqué de presse en date du 13 mai 2014	17
3.4. Communiqué de presse en date du 15 mai 2014	17
3.5. Communiqué de presse en date du 21 mai 2014	17
3.6. Communiqué de presse en date du 9 juin 2014.....	17
3.7. Communiqué de presse en date du 11 juin 2014	17
3.8. Communiqué de presse en date du 26 juin 2014	17
3.9. Communiqué de presse en date du 31 juillet 2014.....	17
3.10. Communiqué de presse en date du 18 septembre 2014.....	17
3.11. Communiqué de presse en date du 25 septembre 2014.....	17
3.12. Communiqué de presse en date du 30 septembre 2014.....	17

3.13. Communiqué de presse en date du 2 octobre 2014	18
3.14. Communiqué de presse en date du 6 octobre 2014	18
3.15. Communiqué de presse en date du 8 octobre 2014	18
3.16. Communiqué de presse en date du 13 octobre 2014.....	18
3.17. Communiqué de presse en date du 15 octobre 2014.....	18
4. RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2014	19
5. FACTEURS DE RISQUE	20
6. TABLE DE CONCORDANCE	21
ANNEXE I – COMMUNIQUES DE PRESSE.....	24

1. PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.1. Responsable des informations contenues dans le document

Pascal Roché, Directeur Général de Générale de Santé SA (la « Société »)

1.2. Attestation du responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation du document de référence, ainsi qu'à la lecture de l'ensemble de cette actualisation.

Les informations financières historiques du 1^{er} semestre 2014 incorporées par référence dans la présente actualisation du document de référence ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité des contrôleurs légaux, ledit rapport ne contient aucune observation. »

Paris, le 28 octobre 2014,

Pascal Roché

Directeur Général

2. EVENEMENTS RECENTS

2.1. Changement de contrôle du groupe Générale de Santé

Les informations qui suivent mettent à jour et sont à lire conjointement avec la section 6.1.6. « Historique de la Société » page 52 du document de référence 2013, le chapitre 8 « Organigramme » pages 67 et suivantes du document de référence 2013, le chapitre 18 « Principaux actionnaires » pages 131 et suivantes du document de référence 2013 et le chapitre 21 « Informations complémentaires concernant le capital social et dispositions statutaires » pages 219 et suivantes du document de référence 2013.

2.1.1. Cession du bloc de contrôle

A l'issue d'un processus concurrentiel de cession, Santé SA et Santé Développement Europe SAS (les « Cédants »), actionnaires de contrôle de Générale de Santé, ont, le 12 mai 2014, reçu une offre conjointe non-engageante de Crédit Agricole Assurances, Ramsay Health Care Ltd. et Ramsay Santé pour acquérir l'intégralité de leurs titres Générale de Santé représentant 83,43% du capital (le « Bloc de Contrôle ») de Générale de Santé et leur ont consenti une exclusivité en vue de l'acquisition par ces derniers du Bloc de Contrôle.

Le 10 juin 2014, les Cédants ont signé un contrat de cession d'actions (le « Contrat de Cession ») avec Ramsay Health Care (UK) Limited et Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole (« Predica »), aux termes duquel ils se sont engagés à céder le Bloc de Contrôle selon les modalités suivantes :

- 57% des titres acquis par Ramsay Health Care (UK) Limited, soit 26.833.900 actions, représentant 47,55% du capital et 43,16% des droits de vote théoriques de la Société ;
- 43% des titres acquis par Predica, soit 20.243.117 actions, représentant 35,87% du capital et 32,56% des droits de vote théoriques de la Société.

au prix de 16 euros par action après paiement du dividende de 0,75 euros par action intervenu le 22 juillet 2014 (l'« Opération »).

Parallèlement à la conclusion du Contrat de Cession, la Société a obtenu, par avenant en date du 9 juillet 2014, un report de l'échéance de sa dette bancaire, arrivant normalement à maturité le 24 octobre 2014, jusqu'au 31 mars 2015.

L'Opération a été autorisée par l'Autorité de la Concurrence le 24 septembre 2014 au titre du contrôle des concentrations. Par courrier en date du 15 juillet 2014, le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique a, par ailleurs, confirmé que l'acquisition du Bloc de Contrôle n'était pas soumise à autorisation préalable d'investissement au titre de la réglementation sur les investissements étrangers en France (articles L. 151-3 et R. 153-1 et suivants du Code monétaire et financier).

La réalisation de l'Opération est intervenue le 1^{er} octobre 2014.

2.1.2. Déclarations de franchissement de seuils et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, Ramsay Health Care (UK) Limited et Predica, agissant de concert, ont déclaré le 6 octobre 2014 auprès de l'AMF avoir franchi en hausse, le 1^{er} octobre 2014, les seuils légaux de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 50% et 2/3 du capital social et des droits de vote de la Société, et détenir au total à cette date 47.077.017 actions représentant 83,43% du capital et 75,72% des droits de vote de la Société et ont notifié à l'AMF une déclaration d'intention conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VII du Code de commerce. Dans ce cadre, les nouveaux actionnaires de contrôle ont notamment indiqué avoir pour objectif (réitéré aux sections 1.1.3 (a) et 1.2.5 de leur note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée visée à la section 2.2 ci-après) de procéder à l'intégration capitalistique et opérationnelle des sociétés Générale de Santé et Ramsay Santé SA qui serait, sous réserve du respect de l'ensemble des conditions requises, en ce compris l'information et la consultation éventuelle des instances représentatives du personnel concernées, effectuée par voie de fusion-absorption de Ramsay Santé SA, en tant que société absorbée, par Générale de Santé, en tant que société absorbante. Cette déclaration de franchissement de seuil et la déclaration d'intention ont fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 7 octobre 2014 sous le numéro D&I 214C2091.

De même, Ramsay Health Care (UK) Limited et Predica, agissant de concert, ont déclaré auprès de la Société avoir franchi en hausse, le 1er octobre 2014, les seuils statutaires de 1% et de ses multiples jusqu'à 2/3 du capital et des droits de vote de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, le Docteur Antonino Ligresti et les sociétés Santé Holdings Srl, DeA Capital SpA, Mediobanca SpA, Santé SA, Santé Développement Europe SAS et DeA Capital Investments SA ont déclaré le 7 octobre 2014 auprès de l'AMF avoir franchi de concert, en baisse, le 1er octobre 2014, les seuils légaux de 2/3, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la Société ne plus détenir à ce jour aucune action de la Société. Cette déclaration de franchissement de seuil à la baisse a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 7 octobre 2014 sous le numéro D&I 214C2086.

2.2. Offre publique d'achat simplifiée initiée conjointement par les sociétés Ramsay Health Care (UK) Limited et Predica

Le projet d'acquisition des actions formant le Bloc de Contrôle a été porté à la connaissance du public par la diffusion, le 12 mai 2014, de communiqués de presse de Santé SA (repris sur le site internet de Générale de Santé) et de Ramsay Health Care Limited, société de droit australien qui est la société-mère de Ramsay Health Care (UK) Limited. Ces publications ont marqué l'ouverture d'une période de pré-offre qui a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 12 mai 2014 sous le numéro D&I 214C0747.

Conformément aux dispositions de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, Ramsay Health Care (UK) Limited et Predica ont conjointement initié une offre publique d'achat simplifiée visant les actions de Générale de Santé suite au franchissement de concert du seuil de 30% du capital et des droits de vote de Générale de Santé à la suite de la réalisation de la cession du Bloc de Contrôle le 1er octobre 2014.

L'AMF a déclaré conforme le projet d'offre publique d'achat simplifiée de Ramsay Health Care (UK) Limited et Predica en application de l'article 231-23 du règlement général de l'AMF, cette décision emportant visa du projet de note d'information des initiateurs déposé auprès de l'AMF sous le numéro 14-575 en date du 28 octobre 2014. L'AMF a également apposé le visa numéro 14-576 sur le projet de note en réponse de Générale de Santé. La note d'information et la note en réponse sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Pour une description de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Ramsay Health Care (UK) Limited et Predica, il convient de se reporter à la note d'information de Ramsay Health Care (UK) Limited et Predica et à la note en réponse de Générale de Santé.

2.3. Gouvernance

Les informations qui suivent mettent à jour et sont à lire conjointement avec les chapitres 15 « Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale » pages 95 et suivantes du document de référence 2013, le chapitre 17 « Fonctionnement des organes d'administration et de direction » pages 118 et suivantes du document de référence 2013 et la section 21.2 « Dispositions statutaires » pages 225 et suivantes du document de référence 2013.

2.1.3. Recomposition du Conseil d'administration suite à l'acquisition du Bloc de Contrôle

Le 1^{er} octobre 2014, afin de tenir compte de la nouvelle composition de l'actionnariat, le Conseil d'administration de la Société a fait l'objet d'une recomposition. Messieurs Christopher Rex, Jean-Jacques Duchamp, Peter Evans, Craig McNally et Bruce Soden ont été cooptés par décision du Conseil d'administration en date du 1er octobre en remplacement de la société Santé Europe Participations Sàrl et de Messieurs Paolo Ceretti, Carlo Frau, Alessandro Bertani et Antonino Ligresti, démissionnaires.

Mesdames Anne-Marie Couderc et Valérie Hortefeux sont demeurées membres du Conseil en qualité d'administratrices indépendantes.

Le Conseil d'administration a également désigné Monsieur Christopher Rex en tant que Président du Conseil d'administration et Monsieur Jean-Jacques Duchamp en tant que Vice-Président.

Les cooptations réalisées seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale mixte de la Société appelée à se tenir le 18 novembre 2014, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce.

L'assemblée générale mixte de la Société appelée à se tenir le 18 novembre 2014 statuera également sur la nomination des quatre (4) administrateurs supplémentaires suivants : Predica, représentée par Monsieur Christophe Aubin, Madame Magali Chessé, Monsieur Roderick McGeoch et Monsieur John O'Grady.

Les comités du Conseil ont par ailleurs été partiellement recomposés suite à la démission de certains de leurs membres, et sont désormais composés comme suit :

Comité des nominations et des rémunérations	Comité d'audit
Madame Anne-Marie Couderc (Présidente) (administratrice indépendante)	Monsieur Jean-Jacques Duchamp (Président)
Madame Valérie Hortefeux (administratrice indépendante)	Madame Anne-Marie Couderc (administratrice indépendante)
Monsieur Christopher Rex	Madame Valérie Hortefeux (administratrice indépendante)
Monsieur Craig McNally	Monsieur Bruce Soden
Monsieur Jean-Jacques Duchamp	Monsieur Peter Evans

Messieurs Pascal Roché et Filippo Monteleone ont quant à eux conservé leurs mandats respectifs de Directeur Général et Directeur Général Délégué de la Société.

2.1.4. Modification des statuts de Générale de Santé

Le Conseil d'administration de la Société a, lors de sa réunion du 7 octobre 2014, convoqué l'assemblée générale mixte des actionnaires le 18 novembre 2014 à l'effet de se prononcer sur une modification des statuts de la Société.

Les principales modifications statutaires envisagées porteront sur les points suivants :

- réduction de 5 ans à 2 ans de la période de détention minimale permettant l'attribution de droits de vote double ;
- allongement de la durée du mandat des administrateurs de 3 ans à 4 ans ;
- insertion d'une liste de décisions requérant l'approbation de la majorité des deux tiers des membres présents, réputés présents ou représentés du conseil d'administration ;
- possibilité pour les actionnaires de participer à l'assemblée générale par visioconférence si le conseil d'administration le permet.

Le projet de nouveaux statuts est annexé aux projets de résolutions publiés au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) du 13 octobre 2014 sous le numéro 1404767.

2.4. Rémunération des dirigeants

Les informations qui suivent mettent à jour et sont à lire conjointement avec le chapitre 16 « Rémunération et avantages des dirigeants » pages 104 et suivantes du document de référence 2013.

Le Conseil d'administration a, le 1er octobre 2014, octroyé une prime exceptionnelle de 200.000 euros au Directeur Général, Monsieur Pascal Roché, et de 50.000 euros au Directeur Général Délégué, Monsieur Filippo Monteleone, liée à la surcharge de travail et à l'accroissement des responsabilités des bénéficiaires résultant des projets conduits pour et par la Société dans le cadre du changement de contrôle intervenu le 1er octobre 2014.

Par ailleurs, les tableaux ci-dessous se substituent aux tableaux figurant aux sections 16.4.1 et 16.4.2 pages 115 et 116 du document de référence 2013 et ont été soumis à l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 17 juin 2014 :

Éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Pascal Roché, Directeur général, au titre de l'exercice 2013

Éléments de la rémunération	Montants	Commentaires
Rémunération fixe	450.000 €	Le Conseil d'administration du 27 mars 2013 a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, de maintenir les modalités de la rémunération du Directeur général tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration du 30 juin 2011 et reconduits chaque année depuis sans changement.
Rémunération variable annuelle	326.250 €	La part variable, attribuée par le même conseil d'administration représente 72,5% de la rémunération fixe après examen par ledit conseil et sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations des réalisations sur la base des critères exposés ci-avant (§16.1.2).
Rémunération variable différée	Néant	
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération long terme	Néant	
Jetons de présence	Néant	
Valorisation des avantages de toute nature	7.056 €	Il s'agit de la valorisation de l'usage du véhicule de fonction dont le bénéfice est reconduit chaque année sur décision du Conseil d'administration (27 mars 2013 pour l'exercice 2013)
Indemnité de départ	0 € perçu	Le contrat prévoit une indemnité forfaitaire globale et libératoire (en cas de révocation, de non-renouvellement, de départ contraint ou de démission sollicitée du mandat, en cas de changement de départ contraint) d'un montant maximum correspondant à 24 mois de la Rémunération Fixe et de la Rémunération Variable sur la moyenne mensuelle de la Rémunération Fixe et de la Rémunération Variable perçue au cours des vingt-quatre mois précédant le départ mais subordonnée au respect d'au moins 3 des 5 critères suivants : ratios financiers fixés par les contrats de prêt du groupe, croissance organique du groupe égale ou supérieure à celle du secteur économique de l'hospitalisation privée, niveau d'EBE fixé au budget sur la base du budget de l'année précédant la date de la cessation effective des fonctions, niveau de chiffre d'affaires fixé au budget sur la base du budget de l'année précédant la date de la cessation des fonctions, non-dépassement du niveau de Capex fixé au budget. Cette indemnité a été autorisée par le Conseil d'administration du 30 juin 2011, approuvée par l'Assemblée générale du 6 juin 2012 (5 ^{ème} résolution) et maintenue depuis sans modification.
Indemnité de non-concurrence	Néant	
Régime de retraite supplémentaire	Néant	

Éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Filippo Monteleone, Directeur général délégué, au titre de l'exercice 2013, soumis à l'avis des actionnaires

Éléments de la rémunération	Montants	Commentaires
Rémunération fixe	350.000 €	Le Conseil d'administration du 27 mars 2013 a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, de maintenir le bénéfice du contrat de travail en cours depuis 2002, la rémunération restant inchangée depuis 2011.
Rémunération variable annuelle	265.300 €	La part variable, attribuée par le même conseil d'administration représente 75,8% de la rémunération fixe après examen par ledit conseil et sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations des réalisations sur la base des critères exposés ci-avant (§16.1.2).
Rémunération variable différée	Néant	
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération long terme	Néant	
Jetons de présence	Néant	
Valorisation des avantages de toute nature	8.347 €	Il s'agit de la valorisation de l'usage du véhicule de fonction attribué en application des dispositions du contrat de travail dont le bénéfice est reconduit chaque année sur décision du Conseil d'administration (27 mars 2013 pour l'exercice 2013)
Indemnité de départ	0 € perçu	Le contrat de travail prévoit le versement en sus des indemnités légales, conventionnelles et de préavis d'une indemnité contractuelle de départ à hauteur de deux fois le montant de la rémunération annuelle brute globale fixe + variable à 120% du fixe, avec comme condition de versement la réalisation d'au moins 1 des critères suivants : Respect des ratios financiers fixés par les contrats de prêt du groupe, réalisation d'une croissance organique du groupe égale ou supérieure à celle du secteur économique de l'hospitalisation privée, atteinte du niveau d'EBE fixé au budget, atteinte du niveau de chiffre d'affaires fixé au budget, non dépassement du niveau de Capex fixé au budget. Cette indemnité a été autorisée par le Conseil d'administration du 30 juin 2011, approuvée par l'Assemblée générale du 6 juin 2012 (6 ^{ème} résolution) et maintenue depuis sans modification.
Indemnité de non-concurrence	Néant	
Régime de retraite supplémentaire	Néant	

2.5. Distributions aux actionnaires

Les informations qui suivent mettent à jour et sont à lire conjointement avec la section 20.2 « Politique de distribution de dividendes » page 217 du document de référence 2013.

L'assemblée générale des actionnaires de Générale de Santé en date du 17 juin 2014 a approuvé la mise en distribution d'un dividende de 0,75 euro par action (soit une somme globale de 42 320 396,25 euros). La mise en paiement de ce dividende est intervenue le 22 juillet 2014.

Le Conseil d'administration du 7 octobre 2014 a, connaissance prise notamment des travaux réalisés à ce sujet par le cabinet Accuracy, arrêté le principe d'une distribution en numéraire par Générale de Santé à ses actionnaires comprenant un acompte sur dividende d'un montant maximum de 79,6 millions d'euros, soit 1,41 euros par action, et une distribution exceptionnelle à hauteur de 60,4 millions d'euros, soit 1,07 euros par action, qui sera financée par l'utilisation à due concurrence des facilités de crédit mises en place lors du refinancement du groupe Générale de Santé le 1^{er} octobre 2014.

Cette distribution exceptionnelle, qui, comme l'acompte sur dividende, a vocation à intervenir avant la fin de l'année, sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale mixte convoquée pour le 18 novembre 2014.

2.6. Refinancement du groupe Générale de Santé

Les informations qui suivent mettent à jour et sont à lire conjointement avec la section 4.3 « Risques liés au financement » pages 19 et suivantes du document de référence 2013, la section 6.8.2 « Dette senior » pages 174 et suivantes du document de référence 2013, la section 10.4.2 « Financement » pages 86 et suivantes du document de référence 2013 et le chapitre 11 « Financement » pages 89 et suivantes du document de référence 2013.

2.6.1. Endettement financier net au 30 juin 2014 retraité

Le tableau suivant présente l'endettement financier net du groupe Générale de Santé au 30 juin 2014 retraité du refinancement du groupe intervenu le 1^{er} octobre 2014 (en millions d'euros) :

	30 juin 2014	Nouveaux Emprunt (Remboursement)	Endettement Financier Net 30 juin 2014 Retraité
Facility B1 A --- Ligne : 500		+500,0	500,0
Facility B1 B --- Ligne 160			0,0
Facility B2 --- Ligne : 240			0,0
Acquisition / Capex --- Ligne : 75			0,0
Revolving --- Ligne : 100			0,0
Dettes Refinancement 1er octobre 2014	0,0	+500,0	500,0
Dette Senior	103,0	(103,0)	0,0
Dette Capex	197,0	(197,0)	0,0
Dette Revolving	50,0	(50,0)	0,0
Total Dette Senior	350,0	(350,0)	0,0
Autres Emprunts	69,0		69,0
Emprunts en location Financement	193,7		193,7
Capitalisation Frais Emission	(1,3)		(1,3)
Dettes Long Terme	611,4	(350,0)	261,4
Comptes courants passifs	0,8		0,8
Découverts Bancaires	28,1	(28,1)	0,0
Dettes Fin Brutes	640,3	+121,9	762,2
JV instruments couverture	1,3		1,3
Trésorerie		(121,9)	(121,9)
Comptes courants actifs	(0,6)		(0,6)
Autres Actifs Financiers	(1,6)		(1,6)
Créance CICE	(11,7)		(11,7)
Autocontrôle GdS	(0,3)		(0,3)
Actifs Financiers	(14,2)	(121,9)	(136,1)
Endettement Financier Net	627,4	+0,0	627,4

2.6.2. Contrat de crédits du 1er octobre 2014

Jusqu'au 1^{er} octobre 2014, la Société était engagée en qualité de Garant (avec sa filiale Compagnie Générale de Santé SAS en qualité d'Emprunteur) par les conventions conclues le 24 octobre 2007 avec Mediobanca International (Luxembourg), Calyon SA et Crédit Agricole Luxembourg en qualité de prêteurs initiaux, au titre d'un contrat de crédit (le « **Contrat de Crédit 2007** ») d'un montant global initial de 1.085 millions d'euros.

Ce financement prévoyait une obligation de remboursement anticipé obligatoire du crédit en cas de changement de contrôle de la Société ou de cessions d'actifs.

A l'occasion de l'acquisition par les sociétés Ramsay Health Care (UK) Limited et Predica de 83,43% du capital social de la Société et compte tenu du fait que cette opération a eu pour effet d'entraîner un changement de contrôle de la Société, Compagnie Générale de Santé a procédé au remboursement anticipé de l'intégralité des lignes de crédit mises à sa disposition dans le cadre du Contrat de Crédit 2007.

Pour ce faire, la Société a conclu en date du 1er octobre 2014 un nouveau contrat de crédits en qualité d'Emprunteur et de Garant avec ses filiales Compagnie Générale de Santé et Alphamed en qualité d'Emprunteurs et de Garants, sa filiale Immobilière de Santé en qualité de Garant, Barclays Bank Plc, BNP Paribas S.A., Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Deutsche Bank AG, London Branch, Natixis, London Branch et Natixis en qualité de prêteurs initiaux et BNP Paribas SA en qualité d'agent et d'agent des sûretés (le « **Contrat de Crédits 2014** ») d'un montant global initial de 1.075 millions d'euros. Le Contrat de Crédits 2014 a permis le refinancement de la dette bancaire existante au titre du Contrat de Crédit 2007 et le remboursement de découverts et a vocation à permettre le financement des besoins généraux de fonctionnement des sociétés du groupe ainsi que le financement d'acquisitions et de dépenses d'investissement et, le cas échéant, le financement de distributions exceptionnelles et le refinancement de l'endettement de Ramsay Santé dans l'hypothèse d'une fusion de cette dernière avec la Société. Ce financement est remboursable *in fine* le 1er octobre 2020 et est composé de quatre lignes de crédit :

- une tranche B1 d'un montant total de 660 millions d'euros elle-même divisée en une tranche B1 A de 500 millions d'euros et d'une tranche B1 B de 160 millions d'euros, ayant pour objet (a) le refinancement de la dette existante de la Société, (b) en ce qui concerne la tranche B1 B uniquement, le financement de distributions de toutes sortes, en ce compris les distributions non encore effectuées visées à la section 2.5 ci-dessus et (c) le paiement des coûts de transaction et l'apport de liquidités ;
- une tranche B2 d'un montant total de 240 millions d'euros ayant pour objet, le cas échéant, (a) le refinancement de la dette existante de la société Ramsay Santé, (b) le financement de distributions supplémentaires de toutes sortes et (c) le paiement des coûts de transaction et l'apport de liquidités ;
- une tranche « acquisition/capex » d'un montant total de 75 millions d'euros ayant pour objet (a) le financement d'acquisitions/joint ventures futures autorisées par le Contrat de Crédits 2014, (b) le paiement des coûts associés à ces acquisitions/joint ventures, (c) le refinancement de la dette existante des entités acquises au titre de ces acquisitions/joint ventures autorisées et (d) le financement de dépenses d'investissements ordinaires et exceptionnels ;
- une tranche renouvelable « crédit revolving » d'un montant total de 100 millions d'euros ayant pour objet le financement des besoins généraux et des besoins en fond de roulement du groupe.

Par ailleurs la Société a la possibilité de solliciter de la part des banques (ou d'autres banques que celles du syndicat bancaire), sans que celles-ci soient obligées d'accéder à cette demande, l'octroi de lignes de crédit supplémentaires (*Incremental Facility*) pour un montant maximum tel que, après prise en compte de cette (ces) ligne(s) de crédit supplémentaire(s) comme si elle(s) étai(en)t tirée(s) en totalité, le Ratio de Levier n'excède pas 4,00:1, ayant le même objet que la tranche « acquisition/capex ». Ces lignes de crédit supplémentaires, qui ne peuvent faire l'objet d'un amortissement échelonné, dont le coût est plafonné et dont la date de maturité ne peut être antérieure à celle des autres tranches, ne peuvent être mises en place que si les fonds mis à disposition par les prêteurs au titre de la tranche « acquisition/capex » ne sont pas suffisants pour financer intégralement les acquisitions/joint ventures envisagées. Elles bénéficient, une fois mises à disposition, du même rang et des

mêmes garanties et sûretés que les autres lignes prévues au Contrat de Crédits 2014.

L'ensemble de ces tranches donne lieu au paiement d'un taux variable.

Enfin, la Société a la possibilité de refinancer en tout ou partie les crédits octroyés au titre du Contrat de Crédits 2014 et tout endettement contracté par de l'endettement de refinancement autorisé, sous certaines conditions.

Au 1^{er} octobre 2014, la tranche B1A a été tirée à hauteur de 500 millions d'euros.

Dette senior	Lignes d'Emprunt d'Origine (en millions)	Durée (Année)	Échéance Finale	01/10/2014		
				Montant Utilisé (en millions)	Montant non utilisé (en millions)	Remboursement Anticipé (en millions)
Facility B1 A	500	6	01/10/2020	500	0	0
Facility B1 B	160	6	01/10/2020	0	160	0
Facility B2	240	6	01/10/2020	0	240	0
Acquisition / Capex	75	6	01/10/2020	0	75	0
Revolving	100	6	01/10/2020	0	100	0
TOTAL	1075			500	575	0

Les marges applicables aux différentes tranches du Contrat de Crédits 2014 peuvent être ajustées à la baisse ou à la hausse en fonction du niveau du ratio de levier consistant en un ratio entre l'endettement net consolidé et un agrégat proche de l'excédent brut d'exploitation consolidé (le « **Ratio de Levier** »).

Le Contrat de Crédits 2014 comprend, entre autres, les obligations suivantes, usuelles dans ce type de financement, dont le non-respect est susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée des sommes mises à disposition :

- Les opérations de croissance externe sont limitées aux opérations remplissant notamment certaines conditions financières et documentaires dans la limite de certains plafonds ;
- Les cessions d'actifs sont par principe interdites, à l'exception de certaines cessions ou opérations limitativement énumérées, telles que les cessions ou opérations faites dans le cours normal de l'activité, certaines cessions intragroupe ou les cessions d'actifs dont les produits nets ne dépassent pas un montant de 10 millions d'euros par an ;
- Obligation de maintenir en dessous d'un certain niveau le Ratio de Levier, ce ratio étant testé à la fin de chaque semestre comptable sur une période de 12 mois glissants. La limite supérieure à ne pas dépasser s'établit à 5,2:1 au 31 décembre 2014 et décroît progressivement à 4,00:1 au 31 décembre 2020 ;
- Limitation de l'endettement que le groupe peut encourir (y compris les crédits-bails et autres locations financières) dans la limite de certains plafonds ;
- Obligation de remboursement anticipé obligatoire en cas de changement de contrôle, d'introduction en bourse d'un membre du groupe autre que la Société, de cessions d'actifs, de perception d'indemnité d'assurances et de flux de trésorerie excédant un certain niveau.

Le Contrat de Crédits 2014 comporte enfin des déclarations et garanties usuelles dans ce type de financement ainsi que des stipulations relatives à des éventuels cas de défaut.

2.6.3. Description des clauses particulières du Contrat de Crédit 2014

- Clause de ratios financiers :

Le Contrat de Crédits 2014 prévoit le maintien d'un ratio de levier (dette nette consolidée sur agrégat proche de l'excédant brut d'exploitation consolidé) en dessous d'un seuil de 5,2:1 décroissant à 4,00:1 pendant la durée du contrat.

- Clause de couverture relative au risque de taux d'intérêt :

Dans le cadre du Contrat de Crédits 2014, la société doit procéder, avant le 1^{er} avril 2015, à la couverture de son exposition au risque de taux d'intérêt à hauteur d'un minimum de 66²/₃% du montant en principal utilisé au titre des tranches B1 A, B1 B, B2 et « acquisition/capex » et ceci pour une période d'au moins 3 ans.

- Clause de sûreté :

Dans le cadre du Contrat de Crédits 2014, les nantissements de comptes de titres financiers suivants ont été consentis par la Société et certaines de ses filiales Compagnie Générale de Santé et Alphamed agissant en qualité d'Emprunteurs et de Garants au titre du Contrat de Crédits 2014 sur les actions qu'elles détiennent :

- La Société a nanti les actions qu'elle détient dans sa filiale Compagnie Générale de Santé (laquelle détient directement ou indirectement l'ensemble des filiales du groupe), représentant 100% de son capital social ;
- Compagnie Générale de Santé a nanti les actions qu'elle détient dans (a) Alphamed, représentant 99,95 % de son capital social, (b) Immobilière de Santé, représentant 94,86 % de son capital social et (c) Pass, représentant 100 % de son capital social ;
- Alphamed a nanti les actions qu'elle détient dans (a) Immobilière de Santé, représentant 5,14 % de son capital social, (b) Parly II, représentant 99,471 % de son capital social et (c) Hôpital Privé de l'Ouest Parisien, représentant 100 % de son capital social.

2.6.4. Risques liés à l'endettement de Générale de Santé

Le Contrat de Crédits 2014 contient des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe en particulier, à consentir des sûretés, procéder à des acquisitions et certains investissements (notamment ceux destinés à développer son activité), contracter ou consentir des dettes financières et à procéder à des cessions d'actifs. La Société doit aussi respecter semestriellement le ratio financier décrit ci-dessus. Le Contrat de Crédits 2014 contient également des clauses de remboursement anticipé total ou partiel (notamment en cas de changement de contrôle, de cessions d'actifs) et des clauses d'exigibilité totale ou partielle en cas de survenance de certains événements.

Le Contrat de Crédits 2014 est donc susceptible d'avoir des conséquences importantes sur les activités du Groupe telles que :

- limiter sa capacité à réaliser des investissements destinés à développer ses activités ;
- limiter sa capacité à procéder à des cessions d'actifs immobiliers ;
- limiter sa capacité à emprunter des sommes supplémentaires destinées à faire face aux besoins en fonds de roulement, en investissement, en remboursement de la dette ou autres ;
- limiter sa capacité à investir ses excédents de trésorerie d'exploitation dans ses activités compte tenu du fait que le Contrat de Crédits 2014 impose au groupe d'allouer une partie des excédents de trésorerie d'exploitation au remboursement de la dette.

Si la Société ne parvient pas à respecter ses obligations au titre du Contrat de Crédit 2014 ou n'est pas en mesure de rembourser ou refinancer les sommes empruntées à leur maturité, le Groupe pourrait se retrouver dans une situation de liquidité tendue. Le Groupe devrait alors vendre certains de ses actifs, reporter des investissements prévus, augmenter ses fonds propres ou restructurer sa dette. Il est impossible de garantir que ces opérations, si elles s'avéraient possibles, pourraient néanmoins être réalisées à des conditions favorable.

2.7. Pacte d'actionnaires conclu entre Ramsay Health Care Limited et Predica

Les informations qui suivent mettent à jour et sont à lire conjointement le chapitre 18 « Principaux actionnaires » pages 131 et suivantes du document de référence 2013.

Suite au changement de contrôle du groupe Générale de Santé, le pacte d'actionnaires entre Santé Holdings Srl, DeA Capital Investments SA, Mediobanca SpA, le Docteur Ligresti, Santé SA et Santé Développement Europe SAS en date du 13 avril 2007 dont les principales dispositions ont fait l'objet d'avis publiés par l'AMF le 23 avril 2007 et le 18 juillet 2011 sous les numéros D&I 207C0716 et D&I 211C1279 a pris fin (avis AMF du 7 octobre 2014 D&I 214C2086).

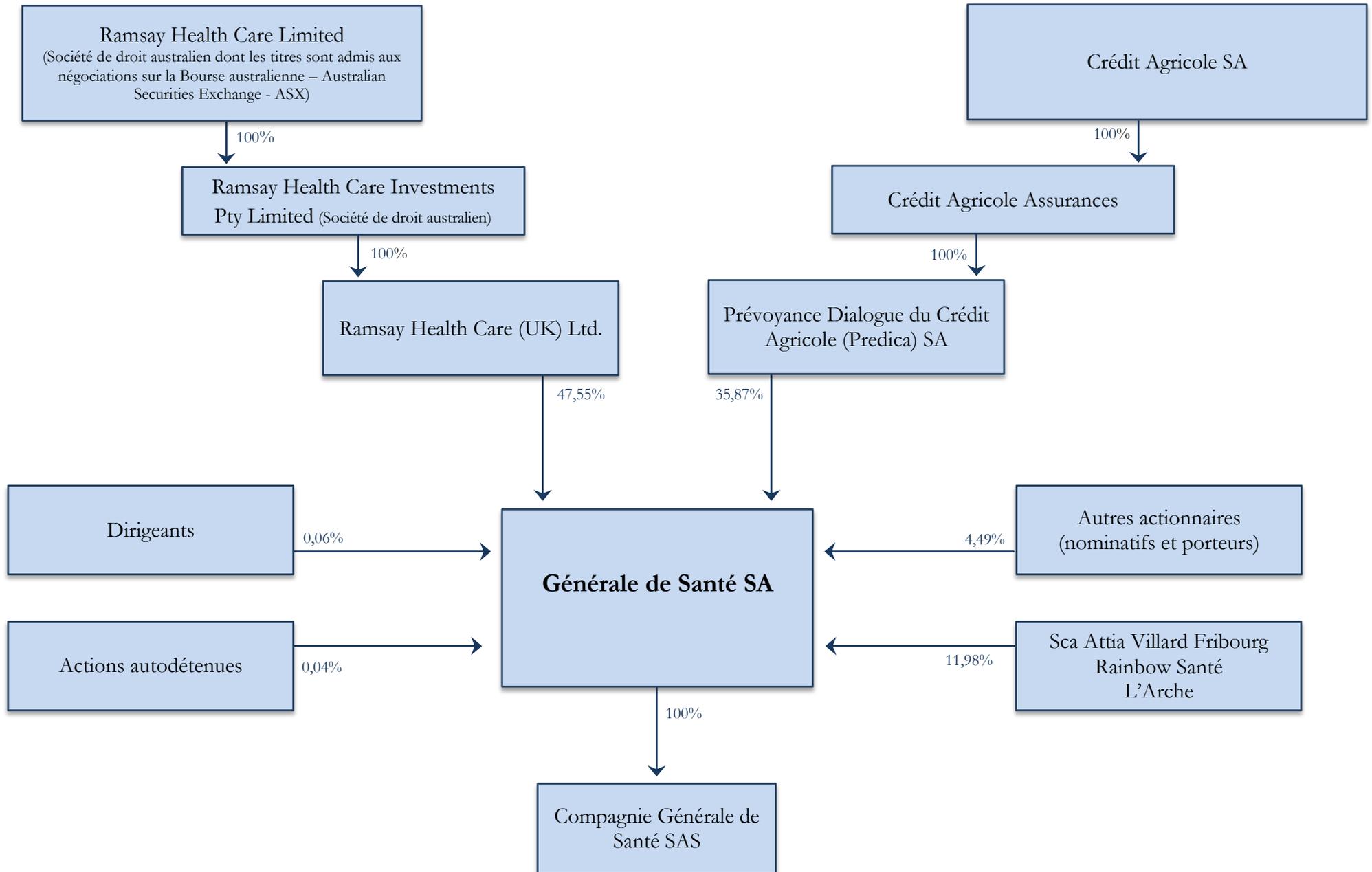
Ramsay Health Care (UK) Limited et Predica ont conclu le 30 septembre 2014 un pacte d'actionnaires aux fins d'organiser leurs futures relations en tant qu'actionnaires de Générale de Santé. Conformément aux dispositions de l'article L.233-11 du Code de commerce, les principales stipulations de ce pacte d'actionnaires ont été communiquées à la Société et à l'AMF qui les a portées à la connaissance du public par une décision publiée le 8 octobre 2014 sous le numéro D&I 214C2099.

2.8. Organigramme des sociétés contrôlant la Société

Les informations qui suivent mettent à jour et sont à lire conjointement avec la section 8.2 « Organigramme des sociétés contrôlant la société » page 68 du document de référence 2013

L'organigramme ci-après constitue le schéma simplifié des sociétés contrôlant la Société à la date de la présente actualisation :

Organigramme de détention de Générale de Santé



2.9. Informations concernant le capital social de la société

Les informations qui suivent mettent à jour et sont à lire conjointement avec le chapitre 18 « Principaux actionnaires » pages 131 et suivantes du document de référence 2013 et le chapitre 21 « Informations complémentaires concernant le capital social et dispositions statutaires » pages 219 et suivantes du document de référence 2013.

Le capital social de Générale de Santé s'élève à 42.320.396,25 euros, divisé en 56.427.195 actions de 0,75 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Sur la base des déclarations de franchissements de seuils reçues par la Société et des autres informations publiques disponibles à la date de la présente actualisation, le capital social et les droits de vote de Générale de Santé sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote théoriques	Pourcentage des droits de vote théoriques
Ramsay Health Care (UK) LTD	26 833 900	47,55	26 833 900	43,16
Predica	20 243 117	35,87	20 243 117	32,56
Sous-total concert Ramsay Health Care (UK) LTD / Predica	47 077 017	83,43	47 077 017	75,72
L'Arche	148 350	0,26	148 350	0,24
SCA Attia Villard Fribourg	6 594 147	11,69	12 289 827	19,77
Rainbow Santé	16 812	0,03	26 812	0,04
Sous-total concert Attia	6 759 309	11,98	12 464 989	20,05
Autres actionnaires	2 565 568	4,55	2 605 392	4,19
Auto-détention	25 301	0,04	25 301	0,04
Total	56 427 195	100	62 172 699	100

3. COMMUNIQUES DE PRESSE

Tous les communiqués de presse publiés par Générale de Santé sont accessibles sur le site www.generale-de-sante.fr.

Générale de Santé a publié les communiqués de presse suivants depuis le 30 avril 2014, date de dépôt du document de référence 2013.

3.1. Communiqué de presse en date du 7 mai 2014

Résultats du 1er semestre 2014. Le contenu de ce communiqué figure en Annexe I du présent document.

3.2. Communiqué de presse en date du 12 mai 2014

Générale de Santé vous informe de la publication, par ses actionnaires, d'un communiqué de presse. Le contenu de ce communiqué figure en Annexe I du présent document.

3.3. Communiqué de presse en date du 13 mai 2014

Générale de Santé prend acte du communiqué publié par ses actionnaires. Le contenu de ce communiqué figure en Annexe I du présent document.

3.4. Communiqué de presse en date du 15 mai 2014

Générale de Santé affiche ses délais d'attente aux urgences. Le contenu de ce communiqué figure en Annexe I du présent document.

3.5. Communiqué de presse en date du 21 mai 2014

Les équipes de Générale de Santé récompensées lors de la remise des trophées de la FHP. Le contenu de ce communiqué figure en Annexe I du présent document.

3.6. Communiqué de presse en date du 9 juin 2014

Point sur les négociations exclusives avec le groupe Ramsay et Crédit Agricole Assurance en vue de la cession des parts de Santé SA dans le capital de Générale de Santé. Le contenu de ce communiqué figure en Annexe I du présent document.

3.7. Communiqué de presse en date du 11 juin 2014

Santé SA a signé un accord pour la cession de sa participation de 83, 43% dans le capital de Générale de Santé avec les groupes Ramsay et Crédit Agricole Assurances. Le contenu de ce communiqué figure en Annexe I du présent document.

3.8. Communiqué de presse en date du 26 juin 2014

Générale de Santé présente le projet architectural de la future clinique Monticelli – Vélodrome à Marseille. Le contenu de ce communiqué figure en Annexe I du présent document.

3.9. Communiqué de presse en date du 31 juillet 2014

Résultats du premier semestre 2014. Le contenu de ce communiqué figure en Annexe I du présent document.

3.10. Communiqué de presse en date du 18 septembre 2014

Le développement de l'ambulatorio, une priorité stratégique pour le Groupe. Le contenu de ce communiqué figure en Annexe I du présent document.

3.11. Communiqué de presse en date du 25 septembre 2014

Autorisation par l'Autorité de la Concurrence du changement de contrôle de Générale de Santé. Le contenu de ce communiqué figure en Annexe I du présent document.

3.12. Communiqué de presse en date du 30 septembre 2014

Générale de Santé conforte et étend le réseau de ses Instituts de Cancérologie. Le contenu de ce communiqué figure en Annexe I du présent document.

3.13. Communiqué de presse en date du 2 octobre 2014

Changement de contrôle et refinancement de Générale de Santé. Le contenu de ce communiqué figure en Annexe I du présent document.

3.14. Communiqué de presse en date du 6 octobre 2014

Générale de Santé se mobilise en faveur du dépistage du cancer du sein. Le contenu de ce communiqué figure en Annexe I du présent document.

3.15. Communiqué de presse en date du 8 octobre 2014

Convocation d'une assemblée générale mixte de Générale de Santé le 18 novembre 2014. Le contenu de ce communiqué figure en Annexe I du présent document.

3.16. Communiqué de presse en date du 13 octobre 2014

Dépôt par Générale de Santé d'un projet de note en réponse à l'offre publique simplifiée visant les actions de Générale de Santé. Le contenu de ce communiqué figure en Annexe I du présent document.

3.17. Communiqué de presse en date du 15 octobre 2014

Grand prix de la Fondation Générale de Santé 2014.

4. RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2014

Les informations financières non auditées relatives au chiffre d'affaires du groupe Générale de Santé à fin juin 2014 figurent dans le communiqué de presse en date du 31 juillet 2014 décrit au paragraphe 3.9 de la présente Actualisation. Le rapport financier semestriel 2014 est incorporé par référence dans le présent document. Il est disponible sur le site internet de Générale de Santé (www.generale-de-sante.fr).

A la connaissance de Générale de Santé, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est intervenu entre la date de publication du rapport financier semestriel 2014 et la date de dépôt du présent document, à l'exception des changements afférents au refinancement du groupe Générale de Santé intervenu le 1^{er} octobre 2014 ainsi que des informations figurant dans la présente actualisation.

5. FACTEURS DE RISQUE

La politique de prévention et de gestion des risques est exposée au chapitre 4, intitulé « Facteurs de Risques », du document de référence 2013 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2014 sous le numéro D.14-0457, qui est disponible sur le site internet de Générale de Santé (www.generale-de-sante.fr) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

D'autres risques et incertitudes non connus de Générale de Santé pourraient également avoir un effet défavorable sur son activité. Si l'un de ces risques ou l'un des risques décrits dans le document de référence 2013 venait à se concrétiser, les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Générale de Santé pourraient être affectés.

6. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'annexe I du Règlement Européen n°809/2004 et renvoie aux pages correspondantes du présent document.

		Pages du document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2014	Pages de l'actualisation du document de référence du [28] octobre 2014
1.	Personnes responsables	7	4
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	7	4
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document de référence	7	4
2.	Contrôleurs légaux des comptes	8	/
3.	Informations financières sélectionnées	9	/
4.	Facteurs de risques	12-26	20
5.	Informations concernant l'émetteur	52-54	/
5.1.	Histoire et évolution de la Société	52	/
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial	52	/
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement	52	/
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie	52	/
5.1.4.	Siège social et forme juridique	52	/
5.1.5.	Événements importants	52	5-16
5.2.	Investissements	53	/
5.2.1.	Description des principaux investissements de l'exercice	53	/
5.2.2.	Description des investissements en cours	53	/
5.2.3.	Description des investissements futurs	/	/
6.	Aperçu des activités	55-66	/
6.1.	Principales activités	55	/
6.2.	Principaux marchés	58	/
6.3.	Evènements exceptionnels	63	/
6.4.	Dépendance éventuelle aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou aux nouveaux procédés de fabrication	63	/
6.5.	Position concurrentielle	59	/
7.	Organigramme	67-70	15
8.	Propriétés immobilières	38-43 et 71-73	/
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	71	/
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	38	/
9.	Examen de la situation financière et du résultat	74-88	/
9.1.	Situation financière	74	/
9.2.	Résultat d'exploitation	74	/
9.2.1.	Facteurs importants	77	10-14
9.2.2.	Changements importants	78	10-14
9.2.3.	Facteurs d'influence	77	/
10.	Trésorerie et capitaux	85, 89-91	10-14
10.1.	Capitaux de l'émetteur	146	/
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	86	/
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	89	10-14
10.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	90	/
10.5.	Sources de financement attendues	/	/
11.	Recherche et développement, brevets et licences	92	/

12.	Information sur les tendances	93	/
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes	/	/
12.2.	Tendances susceptibles d'influer sur les perspectives	/	/
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	94	/
13.1.	Principales hypothèses sur lesquelles une prévision ou une estimation a été fondée	/	/
13.2.	Rapport des contrôleurs légaux indépendants	/	/
13.3.	Prévision ou estimation du bénéfice	/	/
13.4.	Prévision de bénéfice incluse dans un prospectus existant	/	/
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	95-103	6-7
14.1.	Organes d'administration et de direction	95-102	6-7
14.2.	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	103	/
15.	Rémunérations et avantages	104-117	/
15.1.	Montants de rémunérations versées et avantages en nature	104	7-9
15.2.	Sommes provisionnées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	154	/
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	118-130	/
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	118	/
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	119	/
16.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération	119	7
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	119	/
17.	Salariés	28-38 ; 47	/
17.1.	Nombre de salariés	31	/
17.2.	Participations et stock-options	38	/
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	/	/
18.	Principaux actionnaires	131-135	5-6 ; 14-16
18.1.	Actionnaires détenant plus de 3% du capital social et des droits de vote	131	16
18.2.	Existence de droits de vote différents	132	/
18.3.	Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	132	5-6 ; 14-16
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	135	14
19.	Opérations avec des apparentés	136-138	10-14
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	141-218	/
20.1.	Informations financières historiques	141	/
20.2.	Informations financières pro forma	/	/
20.3.	Etats financiers	142	/
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	215	/
20.5.	Date des dernières informations financières	217	19
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	217	/
20.6.1.	Informations trimestrielles ou semestrielles vérifiées	/	19
20.6.2.	Informations trimestrielles ou semestrielles non vérifiées	217	/
20.7.	Politique de distribution des dividendes	217	10
20.7.1.	Montant des dividendes par action	217	10
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	217	/
20.9.	Changement significatif de la situation commerciale ou financière	218	

21.	Informations complémentaires	219-233	/
21.1.	Capital social	219	/
21.1.1.	Montant du capital social souscrit		/
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	219	/
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	219	/
21.1.4.	Montant des valeurs mobilières donnant accès au capital	219	/
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant les droits d'acquisition sur titres émis mais non libérés	/	/
21.1.6.	Informations sur le capital de membres du groupe objet d'une option	220	/
21.1.7.	Historique du capital social	221	/
21.2.	Acte constitutif et statuts	225-233	7
21.2.1.	Objet social	225	/
21.2.2.	Résumé des statuts	225	/
21.2.3.	Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	229	/
21.2.4.	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	231	/
21.2.5.	Description des conditions de convocation aux assemblées	231	/
21.2.6.	Dispositions des statuts relatives au contrôle de la Société	233	/
21.2.7.	Dispositions fixant les seuils au-dessus desquels toute participation doit être rendue publique	233	/
21.2.8.	Description des conditions régissant les modifications du capital	233	/
22.	Contrats importants	234	10-14
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	235	/
23.1.	Déclarations d'experts	/	/
23.2.	Informations provenant de tiers	/	/
24.	Documents accessibles au public	236	/
25.	Informations sur les participations	237	/

3.1. Communiqué de presse en date du 7 mai 2014

Paris, le 7 mai 2014

« Communiqué de Presse »

Résultats à fin mars 2014

- Repli du chiffre d'affaires publié de 10,0% mais hausse de 2,1% à périmètre constant
- Amélioration du taux de marge, mais baisse de l'EBE publié (-7,1%)
- Recul du résultat opérationnel courant (-3,5%), progression du résultat net part du groupe (+18,1%)
- Nouvelle baisse de l'endettement à 605,1 millions d'euros (contre 610,3 millions d'euros à fin 2013)

➤ **Un chiffre d'affaires publié en baisse de 10,0% à fin mars 2014.**

A périmètre comparable, sur base d'un même nombre de jours ouvrés, le chiffre d'affaires progresse sensiblement de 2,1% par rapport au premier trimestre 2013. Le groupe enregistre une hausse de son nombre de séjours de soins aigus de 1,6%, avec 226 000 séjours à champ constant (hors urgences).

➤ **L'excédent brut d'exploitation atteint 73,1 millions d'euros, en repli de 7,1%.**

Malgré des mesures gouvernementales contraignantes et la baisse tarifaire depuis début mars, la marge d'EBE s'améliore pour atteindre 16,3% du chiffre d'affaires.

➤ **Le résultat opérationnel courant publié est de 46,2 millions d'euros à fin mars 2014 contre 47,9 millions d'euros en 2013.**

Pascal Roché, Directeur Général du Groupe, a déclaré :

« Malgré un environnement économique et tarifaire particulièrement dégradé, l'amélioration du taux de marge, mesuré par l'EBE, sur le trimestre par rapport à la même période en 2013, et la croissance significative à périmètre constant du nombre de séjours de 1,6% sur les 3 premiers mois, témoignent de la pertinence de notre stratégie de maîtrise des charges et de différenciation par la qualité. Cela nous permet notamment de renforcer durablement notre place de leader en France sur l'ambulatoire, avec plus de 54% des actes réalisés dans le Groupe, qui représente le futur du secteur hospitalier. »

En M€	Fin Mars 2014	Variation	Fin Mars 2013
Chiffre d'affaires	449,2	-10,0%	499,3
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	73,1	-7,1%	78,7
Résultat Opérationnel Courant	46,2	-3,5%	47,9
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	<i>10,3%</i>	<i>+0.7 point</i>	<i>9,6%</i>
Résultat Opérationnel	45,9	+2,0%	45,0
Résultat net part du Groupe	22,8	+18,1%	19,3
Bénéfice net par action (en €)	0,40	+ 0,06 €	0,34

Activité – Baisse du chiffre d'affaires publié

Le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2014 s'élève à 449,2M€ contre 499,3 M€ l'année précédente soit une baisse de 10,0%. Hors variations de périmètre, le chiffre d'affaires augmente de 2,1% sur la période.

En M€	Mars 2014	Mars 2013	Variation 2014/2013
<i>Ile de France</i>	198,7	196,0	+1,4%
<i>Rhône Alpes</i>	74,5	72,3	+3,0%
<i>Nord</i>	51,5	49,7	+3,6%
<i>Provence Alpes Côte d'Azur</i>	44,4	43,0	+3,3%
<i>Bourgogne</i>	28,7	28,3	+1,4%
<i>Autres régions</i>	51,4	50,7	+1,4%
<i>Autres activités (1)</i>	--	59,3	-100,0%
Chiffre d'Affaires Publié	449,2	499,3	-10,0%
Dont : - Organique	449,2	440,0	+2,1%
<i>Dont organique France</i>	<i>443,2</i>	<i>433,9</i>	<i>+2,1%</i>
<i>Dont organique Italie</i>	<i>6,0</i>	<i>6,1</i>	<i>- 1,6%</i>
- Variations de périmètre	--	59,3	N/S

➤ **Le poste « Autres activités » inclut les activités non stratégiques dont les actifs sont cédés**

En France, les variations de périmètre résultent des cessions de l'Hôpital Privé Beauregard en mai 2013, de la clinique Le Floride en juin 2013 et des cliniques Kerléna, Bazincourt et Les Sorbiers en septembre 2013.

Générale de Santé a également procédé, le 16 décembre 2013 à la cession de ses activités de santé mentale et des cliniques de soins de suite et de réadaptation liées à ces activités.

L'activité de Soins et Services Hospitaliers en France enregistre une hausse de 2,1% sur le premier trimestre 2014, soutenue par la progression de nos volumes.

Au cours des trois premiers mois de 2014, l'activité de médecine-chirurgie-obstétrique (MCO) réalisée dans les hôpitaux du groupe a augmenté de 1,6% à champ constant par rapport au premier trimestre de 2013, atteignant 226 000 séjours. Cette hausse a concerné la chirurgie (+2,1%), la médecine (+1,3%) et l'obstétrique (+0,2%).

Dans le cadre des missions de service public gérées par le groupe, le nombre des urgences a progressé de 2,6% à fin mars 2014, avec plus de 99 000 passages dans les services d'urgence de nos établissements à périmètre constant.

Le chiffre d'affaires organique en Italie provient uniquement de l'activité de l'Hôpital d'Omegna, qui est stable à fin mars 2014.

Résultats :

1) Contraction du Résultat opérationnel courant

En lien avec la baisse du chiffre d'affaires publié (-10,0%), le groupe a enregistré un léger repli de son excédent brut d'exploitation publié (-7,1%). Une gestion optimisée de ses ressources et les résultats encourageants de sa stratégie MAP 2015 ont permis au groupe d'améliorer sa marge d'EBE qui a atteint 16,3% sur le trimestre.

Le résultat opérationnel courant suit la même tendance, en retrait limité de 3,5% en données publiées à 46,2 M€.

2) Progression du résultat net

Le résultat opérationnel s'améliore légèrement et atteint 45,9 M€ à fin mars 2014 contre 45,0 M€ l'année précédente.

Le résultat net est en progression à 22,8 M€ à fin mars 2014 contre 19,3 M€ à fin mars 2013 du fait de la baisse du coût de l'endettement.

Endettement : nouvelle réduction de de la dette financière nette IFRS à fin mars 2014 qui atteint 605,1 (contre 610,3 M€ fin décembre 2013)

La dette financière nette IFRS recule par rapport à sa position à fin décembre 2013 à 605,1 M€ malgré la saisonnalité défavorable mais habituelle de l'excédent en fond de roulement du groupe entre décembre et mars. La dette comprend notamment 157,3 M€ d'emprunts et dettes financières non courants, 410,8 M€ de dettes financières courantes et 39,6 M€ de découvert bancaire.

A propos de Générale de Santé :

Générale de Santé est coté sur Eurolist d'Euronext Paris (anciennement Premier Marché) depuis juin 2001 et fait partie de l'indice Midcac. Premier Groupe privé de soins et services à la santé, Générale de Santé compte 19 000 salariés dont 7 000 infirmier(e)s et 4 000 aides soignant(e)s dans 75 établissements et centres.

Avec près de 4 500 praticiens, elle représente la première communauté libérale de France. Acteur majeur de l'hospitalisation, Générale de Santé couvre l'ensemble de la chaîne de soins : médecine-chirurgie-obstétrique, oncologie, soins de suite et de réadaptation et hospitalisation à domicile. Générale de Santé développe une offre de soins originale associant qualité et sécurité de la prise en charge, efficacité de l'organisation et qualité humaine. Le Groupe propose une prise en charge globale avec un accompagnement personnalisé, avant, pendant et après l'hospitalisation, qui prend en compte toutes les dimensions du patient ; il participe aux missions de service public de santé et au maillage sanitaire du territoire.

En savoir plus : www.generale-de-sante.fr

Code ISIN et Euronext Paris : FR000044471

Site Internet : www.generale-de-sante.fr

Prochains rendez-vous :

Publication des comptes du premier semestre 2014 le 31 juillet 2014

Relations Investisseurs/Analystes :

Arnaud Jeudy

Tél. + 33 (0)1 53 23 14 75

a.jeudy@gsante.fr

Relations Presse :

Martine Esquirou

Tel. + 33 (0)1 53 23 12 62

m.esquirou@gsante.fr

Guillaume Jubin

Tél. +33 (0)1 44 14 99 99

g.jubin@tilder.com

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	2013	Période du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013	Période du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 869.7	499.3	449.2
Frais de personnel et participation des salariés	(826.8)	(206.6)	(179.0)
Achats consommés	(347.2)	(94.6)	(89.7)
Autres charges et produits opérationnels.....	(229.8)	(58.0)	(53.6)
Impôts et taxes	(83.3)	(21.0)	(18.1)
Loyers	(156.8)	(40.4)	(35.7)
Excédent brut d'exploitation	225.8	78.7	73.1
Amortissements	(121.4)	(30.8)	(26.9)
Résultat opérationnel courant	104.4	47.9	46.2
Coûts des restructurations.....	(6.9)	(3.0)	(0.3)
Résultat de la gestion du patrimoine immobilier et financier.....	65.8	0.1	--
Pertes de valeur des goodwill.....	--	--	--
Autres produits & charges non courants	58.9	(2.9)	(0.3)
Résultat opérationnel	163.3	45.0	45.9
Coût de l'endettement brut	(32.1)	(7.5)	(5.9)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0.7	0.1	--
Coût de l'endettement financier net	(31.4)	(7.4)	(5.9)
Autres produits financiers	0.7	--	--
Autres charges financières	(4.6)	(1.4)	(1.3)
Autres produits & charges financiers	(3.9)	(1.4)	(1.3)
Impôt sur les résultats	(13.2)	(14.9)	(13.9)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées.....	--	--	--
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	114.8	21.3	24.8
<i>Produits et charges enregistrés directement en capitaux propres</i>			
- Ecart actuariels relatifs aux indemnités de fin de carrière	1.8	--	--
- Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	10.2	1.6	1.8
- Ecart de conversion.....	--	--	--
- Effets d'impôt des produits et charges.....	(4.5)	(0.6)	(0.1)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres.....	7.5	1.0	1.7
RESULTAT GLOBAL	122.3	22.3	26.5
VENTILATION DU RESULTAT NET (en millions d'euros)	2013	Période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013	Période du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014
- Résultat net part du Groupe.....	111.3	19.3	22.8
- Intérêts minoritaires.....	3.5	2.0	2.0
RESULTAT NET	114.8	21.3	24.8
RESULTAT NET PAR ACTION (en Euros)	1.97	0.34	0.40
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en Euros)	1.97	0.34	0.40
VENTILATION DU RESULTAT GLOBAL (en millions d'euros)	2013	Période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013	Période du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014
- Résultat global part du Groupe	118.8	20.3	24.5
- Intérêts minoritaires.....	3.5	2.0	2.0
RESULTAT GLOBAL	122.3	22.3	26.5

BILAN CONSOLIDE – ACTIF

(en millions d'euros)	31-12-2012	31-12-2013	Au 31 mars 2014
Goodwill	562.2	512.0	512.0
Autres immobilisations incorporelles	19.0	18.8	18.8
Immobilisations corporelles	809.8	697.9	691.6
Participations dans les entreprises associées	0.5	0.3	0.3
Autres actifs financiers non courants	35.7	24.1	24.2
Impôts différés actifs	44.5	49.3	46.2
ACTIFS NON COURANTS	1 471.7	1 302.4	1 293.1
Stocks	33.2	33.2	33.1
Clients et autres créances d'exploitation	121.5	103.0	120.7
Autres actifs courants	138.1	144.7	160.9
Actif d'impôt exigible	2.5	6.5	7.1
Actifs financiers courants	4.4	4.0	4.6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	---	---	---
Actifs détenus en vue de la vente	1.5	5.3	5.3
ACTIFS COURANTS	301.2	296.7	331.7
TOTAL ACTIFS	1 772.9	1 599.1	1 624.8

BILAN CONSOLIDE – PASSIF

(en millions d'euros)	31-12-2012	31-12-2013	Au 31 mars 2014
Capital social	42.3	42.3	42.3
Prime d'émission	64.6	64.6	64.6
Réserves consolidées	211.5	228.2	341.2
Résultat net part du groupe	55.7	111.3	22.8
Capitaux propres part du groupe	374.1	446.4	470.9
Intérêts minoritaires	12.2	11.3	13.2
TOTAL CAPITAUX PROPRES	386.3	457.7	484.1
Emprunts et dettes financières	620.1	163.2	157.3
Prov. pour retraite et autres avantages au personnel	33.4	28.1	29.0
Provisions non courantes	34.8	27.6	26.3
Autres passifs non courants	24.9	11.7	6.2
Impôts différés passifs	70.2	65.0	64.7
PASSIFS NON COURANTS	783.4	295.6	283.5
Provisions courantes	8.9	11.6	12.1
Fournisseurs	159.2	129.6	140.7
Autres passifs courants	287.8	253.2	241.2
Passifs d'impôt exigible	3.9	4.0	12.8
Dettes financières courantes	133.1	424.2	410.8 ⁽¹⁾
Découvert bancaire	10.3	23.2	39.6
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	---	---	---
PASSIFS COURANTS	603.2	845.8	857.2
TOTAL PASSIFS	1 772.9	1 599.1	1 624.8

(1) Le solde de la dette « senior » du Groupe arrive à échéance le 24 octobre 2014 (357,5 millions d'euros au 31 mars 2014 classés en « dettes financières courantes »). Le Groupe étudie les options de refinancement et n'anticipe pas de difficulté.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

(en millions d'euros)	CAPITAL	PRIME	RESERVES	RESULTATS DIRECTEMENT ENREGISTRES EN CAPITAUX PROPRES	RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	INTERETS MINORITAIRES	CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 31 décembre 2012	42.3	64.6	224.9	(13.4)	55.7	374.1	12.2	386.3
Augmentation de capital (y compris frais nets d'impôts)	--	--	(4.2)	--	--	(4.2)	--	(4.2)
Actions propres	--	--	--	--	--	--	--	--
Stocks options et actions gratuites.....	--	--	--	--	--	--	--	--
Affectation du résultat N-1.....	--	--	55.7	--	(55.7)	--	--	--
Distribution de dividendes	--	--	(42.3)	--	--	(42.3)	(2.9)	(45.2)
Variation de périmètre.....	--	--	--	--	--	--	(1.5)	(1.5)
Résultat global de l'exercice	--	--	--	7.5	111.3	118.8	3.5	122.3
Capitaux propres au 31 décembre 2013	42.3	64.6	234.1	(5.9)	111.3	446.4	11.3	457.7
Augmentation de capital (y compris frais nets d'impôts)	--	--	--	--	--	--	--	--
Actions propres	--	--	--	--	--	--	--	--
Stocks options et actions gratuites.....	--	--	--	--	--	--	--	--
Résultat N-1 à affecter	--	--	111.3	--	(111.3)	--	--	--
Distribution de dividendes	--	--	--	--	--	--	(0.1)	(0.1)
Variation de périmètre.....	--	--	--	--	--	--	--	--
Résultat global de l'exercice	--	--	--	1.7	22.8	24.5	2.0	26.5
Capitaux propres au 31 mars 2014	42.3	64.6	345.4	(4.2)	22.8	470.9	13.2	484.1
	31-12-2012	31-12-2013	31-03-2014					
Dividendes par actions (en € y compris précompte)	0.75	0.75	(1)					
Nombre d'actions propres	25 301	25 301	25 301					

(1) En attente de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2014

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES ENREGISTRES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31-12-2012	Produits et charges 2013	31-12-2013	Produits et charges 1 ^{er} trim. 2014	31-03-2014
Ecarts de conversion	(0.3)	--	(0.3)	--	(0.3)
Ecarts actuariels relatifs aux engagements de retraite.....	(2.8)	1.2	(1.6)	--	(1.6)
Juste valeur des instruments financiers de couverture.....	(10.3)	6.3	(4.0)	1.7	(2.3)
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres	(13.4)	7.5	(5.9)	1.7	(4.2)

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE ET DE FLUX DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	2013	Période du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013	Période du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014
Résultat net de l'ensemble consolidé.....	114.8	21.3	24.8
Amortissements.....	121.4	30.8	26.9
Autres produits et charges non courants.....	(58.9)	2.9	0.3
Quote-part du résultat net dans les entreprises associées.....	--	--	--
Autres produits et charges financiers.....	3.9	1.4	1.3
Coût de l'endettement financier net.....	31.4	7.4	5.9
Impôt sur les résultats.....	13.2	14.9	13.9
Excédent Brut d'Exploitation	225.8	78.7	73.1
Eléments non cash dont dotations et reprises provisions (transactions sans effet de trésorerie).....	4.0	(0.9)	(0.3)
Autres produits et charges payés.....	(19.8)	(2.7)	(1.1)
Variation autres actifs et passifs non courants.....	(0.8)	(0.5)	--
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net & impôts	209.2	74.6	71.7
Impôts sur les bénéfices payés.....	(28.6)	0.2	(0.6)
Variation du besoin en fonds de roulement.....	(29.3)	(40.8)	(37.4)
FLUX NET GENERE PAR L'ACTIVITE : (A)	151.3	34.0	33.7
Investissements corporels et incorporels.....	(67.4)	(26.3)	(20.1)
Désinvestissements corporels et incorporels.....	110.2	--	--
Acquisitions d'entités.....	--	--	(0.1)
Cessions d'entités.....	79.3	--	--
Dividendes reçus des sociétés non consolidées.....	0.3	--	--
FLUX NET LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS : (B)	122.4	(26.3)	(20.2)
Augmentation de capital : (a).....	(4.2)	--	--
Augmentation de capital des filiales souscrite par des tiers (b).....	--	--	--
Distribution exceptionnelle de primes d'émission : (c).....	--	--	--
Dividendes versés aux actionnaires GDS : (d).....	(42.3)	--	--
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées : (e).....	(2.9)	(0.5)	(0.1)
Intérêts financiers nets versés : (f).....	(31.4)	(7.4)	(5.9)
Frais sur émission d'emprunt : (g).....	--	--	--
Flux avant endettement : (h) = (A+B+a+b+c+d+e+f+g).....	192.9	(0.2)	7.5
Augmentation des dettes financières : (i).....	15.0	--	--
Remboursement des dettes financières : (j).....	(220.8)	(15.3)	(23.9)
FLUX NET LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT : (C) = a + b + c + d + e + f + g + i + j	(286.6)	(23.2)	(29.9)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE : (A + B + C)	(12.9)	(15.5)	(16.4)
Trésorerie à l'ouverture.....	(10.3)	(10.3)	(23.2)
Trésorerie à la clôture.....	(23.2)	(25.8)	(39.6)
Endettement net à l'ouverture	769.1	769.1	610.3
Flux avant endettement : (h).....	(192.9)	0.2	(7.5)
Capitalisation locations financières.....	114.2	0.4	4.9
Immobilisations des frais d'émission d'emprunt.....	3.5	0.9	0.9
Biens destinés à la vente.....	3.8	3.0	--
Juste valeur des instruments financiers de couverture.....	(6.3)	(1.0)	(1.7)
Variation de périmètre et autres.....	(81.1)	0.1	(1.8)
Endettement net à la clôture	610.3	772.7	605.1

3.2. Communiqué de presse en date du 12 mai 2014

« Communiqué de Presse »

Santé SA et Santé Développement Europe SAS, actionnaires de Générale de Santé à hauteur de 83,43%, consentent une exclusivité à Ramsay Health Care, Crédit Agricole Assurances et Ramsay Santé afin de leur permettre de faire une offre ferme pour l'acquisition de cette participation.

Luxembourg, le 12 mai 2014

Santé SA et Santé Développement Europe SAS, actionnaires de contrôle de Générale de Santé, ont reçu une offre conjointe non-engageante de Ramsay Health Care, Crédit Agricole Assurances et Ramsay Santé pour acquérir l'intégralité de leurs titres Générale de Santé représentant à ce jour 83,43% du capital de Générale de Santé au prix unitaire de 16,75 €.

Santé SA et Santé Développement Europe SAS ont décidé d'accorder une période d'exclusivité jusqu'au 6 juin 2014 à Ramsay Health Care, Crédit Agricole Assurances et Ramsay Santé afin de leur permettre d'effectuer des due diligences en vue de remettre une offre ferme au prix ci-dessus et de trouver un accord sur les conditions de la transaction.

Si un tel accord est obtenu, après que les parties se soient conformées à leurs éventuelles obligations à l'égard de leurs instances représentatives du personnel, la transaction restera soumise aux conditions usuelles, notamment l'autorisation des autorités de concurrence compétentes, et conduira, si elle était finalisée, au dépôt d'une offre publique d'achat simplifiée sur Générale de Santé, conformément à la réglementation.

A propos de Santé SA et Santé Développement Europe SAS :

Santé SA est une société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 94 911. Son siège social est situé 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Santé Développement Europe SAS, filiale à 100% de Santé SA, est une société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 494 624 802. Son siège social est situé 96, avenue d'Iéna, 75116 Paris.

Le capital de Santé SA est réparti entre Santé Holdings Srl, holding personnel du Docteur Ligresti, DeA Capital Investments SA, filiale indirecte (à travers DeA Capital SpA) de la société De Agostini SpA et par Mediobanca SpA.

Contact Relation Investisseurs Santé SA/ Santé Développement Europe SA :

Paolo PERRELLA +39 02 62499527 paolo.perrella@deacapital.it

3.3. Communiqué de presse en date du 13 mai 2014

Paris, le 13 mai 2014

« Communiqué de Presse »

Générale de Santé prend acte du communiqué publié par ses actionnaires de contrôle Santé SA et Santé Développement Europe SAS le 12 mai 2014 indiquant qu'ils ont reçu une offre conjointe non-engageante de Ramsay Health Care, Crédit Agricole Assurances et Ramsay Santé en vue d'une potentielle acquisition de l'intégralité de leurs actions Générale de Santé au prix unitaire de 16,75 €. Dans ce contexte, Générale de Santé précise avoir été informée que ce prix de 16,75 € par action est dividende attaché, le dividende venant en déduction du prix s'il est mis en paiement avant le transfert des actions, et indique qu'il sera proposé à son Assemblée Générale prévue le 17 juin 2014 de distribuer un dividende de 0,75 € par action au titre de l'exercice 2013.

A propos de Générale de Santé :

Générale de Santé est coté sur Eurolist d'Euronext Paris (anciennement Premier Marché) depuis juin 2001 et fait partie de l'indice Midcac. Premier Groupe privé de soins et services à la santé, Générale de Santé compte 19 000 salariés dont 7 000 infirmier(e)s et 4 000 aides soignant(e)s dans 75 établissements et centres.

Avec près de 4 500 praticiens, elle représente la première communauté libérale de France. Acteur majeur de l'hospitalisation, Générale de Santé couvre l'ensemble de la chaîne de soins : médecine-chirurgie-obstétrique, cancérologie, soins de suite et de réadaptation et hospitalisation à domicile. Générale de Santé développe une offre de soins originale associant qualité et sécurité de la prise en charge, efficacité de l'organisation et qualité humaine. Le Groupe propose une prise en charge globale avec un accompagnement personnalisé, avant, pendant et après l'hospitalisation, qui prend en compte toutes les dimensions du patient ; il participe aux missions de service public de santé et au maillage sanitaire du territoire.

En savoir plus : www.generale-de-sante.fr

Code ISIN et Euronext Paris : FR000044471
Site Internet : www.generale-de-sante.fr

Relations Presse :
Martine Esquirou
Tel. + 33 (0)1 53 23 12 62
m.esquirou@qsante.fr

GENERALE DE SANTE AFFICHE SES DELAIS D'ATTENTE AUX URGENCES Pour la 1^{ère} fois en France, un acteur hospitalier s'engage sur la transparence des délais, répondant à une attente de plus de 8 français sur 10

Dans un sondage IFOP¹ pour Générale de Santé, les Français plébiscitent la transparence sur les délais d'attente aux urgences, que plus de 80% considèrent comme « indispensable ».

Depuis plus de vingt ans, Générale de Santé a choisi de développer la prise en charge des missions de service public au sein de son offre de soins, en particulier avec 20 services d'urgences répartis sur le territoire.

Fort de son expérience et convaincu de la nécessité de répondre à un enjeu majeur pour les patients, Générale de Santé a engagé fin 2013 un projet de transparence et d'affichage des délais d'attente aux urgences dans ses établissements.

Comme le montre le sondage IFOP pour Générale de Santé, les attentes des Français sur les délais d'attente aux urgences sont de deux ordres :

- 1) Des délais transparents.** La quasi-totalité des Français (95%) déclare que l'affichage des temps d'attente, aux urgences, pour les patients avant d'être pris en charge par le personnel médical est « utile ». Ils sont même 81% à juger cette information « indispensable ».
- 2) Des délais plus courts.** Plus d'un Français interrogé sur deux (58%) juge que le temps d'attente raisonnable dans un service d'urgences devrait être inférieur à 30 minutes. Dans les faits, les deux-tiers (68%) des Français qui ont fréquenté un service d'urgences au cours des cinq dernières années déclarent avoir attendu plus de 30 minutes.

Pascal Roché, Directeur Général du Groupe, a déclaré :

« Le délai de prise en charge dans un service d'urgences est le principal critère de qualité perçu par les patients, qui attendent de nous des délais transparents et plus courts. Nous avons donc repensé notre offre de services pour répondre à cette demande forte et favoriser l'accessibilité aux soins. Les efforts d'organisation réalisés au sein des établissements de Générale de Santé pour renforcer l'efficacité de nos 20 services d'urgences nous permettent aujourd'hui d'assurer des temps d'attente réduits, et de rendre cette information disponible pour le public dans deux hôpitaux. Nous avons l'intention de généraliser ce dispositif dans les mois à venir, pour offrir aux plus de 400 000 patients que nous accueillons chaque année dans nos services d'urgences une qualité de prise en charge accrue. »

¹ Enquête réalisée en ligne du 12 au 17 mars 2014 auprès d'un échantillon de 1009 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

UNE PREMIERE EN FRANCE : UN AFFICHAGE DES DELAIS D'ATTENTE AUX URGENCES EN TEMPS REEL

Le Groupe a mis en place fin 2013 dans les services d'urgences de ses deux hôpitaux privés d'Antony (92) et de la Seine-Saint-Denis (situé au Blanc-Mesnil, 93) une méthodologie pour mesurer et afficher le délai d'attente des patients avant leur prise en charge.

Cette information disponible sur les sites internet des établissements permet au patient d'avoir une indication sur le temps d'attente avant sa venue. Cette **démarche de transparence, tout à fait inédite, sera déployée dans les autres établissements du Groupe.**

Les sites affichent le délai entre l'admission et le début de la prise en charge par un soignant (infirmière ou médecin). Ce délai est actualisé en temps réel à l'Hôpital privé de la Seine-Saint-Denis.

- **Hôpital privé de la Seine-Saint-Denis** : Affichage en temps réel du temps d'attente, du nombre de patients en cours de prise en charge et du nombre de patients en attente. Sur le site Internet de l'établissement, cet écran apparaît, avec une actualisation du délai toutes les 5 minutes.

Service des Urgences 24h/24



En ce moment

Les patients les plus urgents sont vus sans attendre. Comme l'afflux de patients aux Urgences peut varier très rapidement, ces délais ne sont communiqués qu'à titre informatif et ne peuvent en aucun cas être garantis.



Service des Urgences 24h/24



En ce moment

Les patients les plus urgents sont vus sans attendre. Comme l'afflux de patients aux Urgences peut varier très rapidement, ces délais ne sont communiqués qu'à titre informatif et ne peuvent en aucun cas être garantis.



- **Hôpital privé d'Antony** : Affichage du temps d'attente moyen du mois précédent, en rappelant également les temps des 3 mois précédents.

Service des Urgences



Temps d'attente moyen

Les patients les plus urgents sont vus sans attendre. Comme l'afflux de patients aux Urgences peut varier très rapidement, ces délais ne sont communiqués qu'à titre informatif et ne peuvent en aucun cas être garantis.



DES DELAIS D'ATTENTES PLUS COURTS GRÂCE A L'EFFICIENCE DE L'ORGANISATION ET DES PRATIQUES MEDICALES

Générale de Santé a repensé l'organisation de ses urgences à partir des besoins et des attentes des patients : être accueillis, écoutés et pris en charge dans les plus brefs délais et en accédant au meilleur de la technologie médicale. Différentes mesures ont été ainsi mises en place pour améliorer l'efficacité de la prise en charge, parmi lesquelles :

- la proximité des espaces (radiologie, laboratoires, blocs, etc.),
- la double lecture des radios à distance,
- la collaboration étroite entre urgentistes et chirurgiens présents sur le même site qui permet d'assurer, outre un avis spécialisé immédiat, une intervention chirurgicale en cas de besoin.

LES URGENCES CHEZ GENERALE DE SANTE Chiffres Clés

- **20 services d'urgences**

- **114 urgentistes**

- **458 600 passages** (source PMSI) : 397 400 passages simples (ATU) + 61 200 patients hospitalisés :

o **3% des urgences en France** (données 2012)

o 10% des urgences IDF (hors Paris et APHP) (données 2012)

o En IDF : 10 établissements, 280 500 passages (données 2012)

- Une fréquentation en hausse de 4,2% entre 2012 et 2013

- **Hospitalisations** : 61 200 hospitalisations soit **13% des patients** passant par les urgences

o **En France : 22,2%** en 2011 (source Panorama des établissements de santé 2013)

A propos de Générale de Santé :

Avec 75 établissements et centres, Générale de Santé est le premier groupe français d'hospitalisation privée, et compte 19 000 salariés dont 7 000 infirmier(e)s et 4 000 aides soignant(e)s.

4 500 praticiens exercent au sein de ses établissements et représentent la première communauté libérale de France. Générale de Santé couvre l'ensemble de la chaîne de soins : médecine-chirurgie-obstétrique, oncologie, soins de suite et de réadaptation.

Générale de Santé assure et développe une offre de soins qui associe qualité, innovation et sécurité de la prise en charge, efficacité de l'organisation et qualité humaine. Le Groupe participe aux missions de service public de santé et au maillage sanitaire du territoire.

En savoir plus : www.generale-de-sante.fr

Contact presse :

Marie Roux de Luze – Service de Presse de Générale de Santé

Tél. : 01.53.23.14.16 – P. : 06.08.50.91.49 – m.rouxdeluze@gsante.fr

7ème EDITION DES TROPHEES DE L'HOSPITALISATION PRIVEE

LES EQUIPES DE GENERALE DE SANTE RECOMPENSEES LORS DE LA REMISE DES TROPHEES DE LA FHP

Les équipes de l'Hôpital privé des Peupliers (75) et de l'Hôpital privé d'Antony (92) ont été récompensées lors de la cérémonie officielle de remise des Trophées de l'Hospitalisation privée, qui s'est déroulée hier soir, au MEDEF, à Paris 7ème.

Organisé pour la 7^{ème} année consécutive par la Fédération de l'Hospitalisation Privée, cet événement a pour objectif de valoriser les performances des établissements de santé privés et met à l'honneur plusieurs lauréats du groupe Générale de Santé dans différentes catégories.

L'Edition 2014 comporte cinq grandes catégories « Qualité », « Relations avec les Usagers », « Publication Médicale », « Evènement Médical » et « Ressources Humaines ». Les prix sont décernés par des jurys composés d'experts indépendants reconnus.

Nouveauté de l'Edition 2014 : un Trophée catégorie « International » destiné à récompenser les initiatives innovantes en matière de développement international.

• L'Hôpital privé des Peupliers, (75) a reçu le Trophée de la catégorie « Relations avec les usagers » pour la création en janvier 2013 du poste de « coordinatrice du parcours de soins » pour les patients atteints de cancer.

La création de ce poste s'attache à améliorer le parcours de soins des personnes atteintes par le cancer, pendant leurs traitements en assurant une meilleure continuité entre l'hôpital et le domicile.

A l'hôpital privé des Peupliers, la coordinatrice du parcours de soins est la référente en cancérologie pour tout type de prise en charge cancéreuse, elle fait le lien entre les différents interlocuteurs et permet aux patients et à leurs proches de bénéficier d'une organisation fluide. Elle est joignable sur un numéro vert, gratuit depuis un poste fixe et facile d'accès. Elle accompagne les patients les plus fragiles, ou dont le traitement est lourd, à tous les stades de la maladie. La coordinatrice dirige les patients vers les soins de support adaptés à leurs besoins tout au long des traitements. Le parcours personnalisé par la coordinatrice apparaît comme un dispositif pertinent pour les patients et également pour les professionnels : les relations interdisciplinaires sont améliorées grâce à un relais plus important de l'information et créent une dynamique d'équipe

A propos de l'Hôpital privé des Peupliers :

D'une capacité d'accueil de 243 lits et places, l'Hôpital privé des Peupliers (Paris 13^{ème}) est un établissement qui bénéficie d'un équipement de pointe et d'une offre de soins polyvalente. Il est constitué d'un Centre de santé pluridisciplinaire avec des consultations médicales et chirurgicales, d'un Centre d'imagerie médicale et d'un Centre d'endoscopie. L'Hôpital privé des Peupliers est également le seul Centre de Cancérologie privé parisien, doté de toutes les techniques de diagnostic et de traitement sur un seul site. Par ailleurs la rééducation fonctionnelle-balnéothérapie indissociable de l'activité orthopédique permet le développement d'une filière spécifique de l'appareil locomoteur sur un site unique.

• **L'hôpital privé d'Antony (92) a reçu le trophée de la catégorie « Evènement médical» pour son initiative « Centre d'IRM à délais de rendez-vous courts et accessibles le week-end »**

L'Hôpital privé d'Antony a mis en place une organisation spécifique permettant des rendez-vous rapides et une accessibilité le week-end du centre d'IRM de l'établissement.

En France, il faut attendre en moyenne 29 jours avant d'avoir un rendez-vous d'IRM. La solution proposée par l'Hôpital privé d'Antony permet : un accompagnement par les familles le week-end et un accès rapide aux soins. La mise en place de cette organisation spécifique de rendez-vous a laissé près de 6396 places d'accès rapide par an. Des rendez-vous à 48 heures peuvent ainsi être proposés. De plus les deux IRM sont ouvertes le dimanche de 8 heures à 20 heures avec la présence sur place de deux équipes complètes (radiologues, paramédicaux et personnel administratif). Ainsi le service proposé le week-end est identique à celui de la semaine. L'imagerie assure la permanence des soins 24h/24, sur toutes les modalités. A ce titre, il y a le week-end trois médecins présents en permanence sur le site et, trois médecins d'astreinte.

A propos de l'Hôpital privé d'Antony :

Premier établissement privé d'Ile de France, d'une capacité d'accueil de 455 lits et places, l'Hôpital privé d'Antony est un établissement pluridisciplinaire reconnu depuis 10 ans. Sa masse critique (750 salariés / 235 médecins libéraux) en fait un établissement unique au niveau régional. Son activité médicale, chirurgicale et obstétricale est majeure (3300 accouchements / 60 000 passages aux urgences / 45000 séjours) portée par une pluridisciplinarité et un dynamisme médical important. Centre de cancérologie, l'Hôpital privé d'Antony dispose également d'un plateau technique sur site particulièrement conséquent.

A propos de Générale de Santé :

Premier Groupe privé de soins et services à la santé, Générale de Santé compte 19 000 salariés dont 7 000 infirmier(e)s et 4 000 aides soignant(e)s dans 75 établissements et centres.

Avec près de 4 500 praticiens, elle représente la première communauté libérale de France. Acteur majeur de l'hospitalisation, Générale de Santé couvre l'ensemble de la chaîne de soins : médecine-chirurgie-obstétrique, cancérologie, soins de suite et de réadaptation et hospitalisation à domicile. Générale de Santé développe une offre de soins originale associant qualité et sécurité de la prise en charge, efficacité de l'organisation et qualité humaine. Le Groupe propose une prise en charge globale avec un accompagnement personnalisé, avant, pendant et après l'hospitalisation, qui prend en compte toutes les dimensions du patient ; il participe aux missions de service public de santé et au maillage sanitaire du territoire.

En savoir plus : www.generale-de-sante.fr

Contact presse :

Marie Roux de Luze – Service de Presse de Générale de Santé Tél. :

01.53.23.14.16 – m.rouxdeluze@gsante.fr

3.6. Communiqué de presse en date du 9 juin 2014

« Communiqué de Presse »

Luxembourg, le 9 juin 2014.

POINT SUR LES NÉGOCIATIONS EXCLUSIVES AVEC LE GROUPE RAMSAY ET CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES EN VUE DE LA CESSIION DES PARTS DE SANTÉ SA DANS LE CAPITAL DE GÉNÉRALE DE SANTÉ.

Santé SA informe que la période de négociations exclusives qui avait été accordée jusqu'au 6 juin 2014 à Ramsay Healthcare, Credit Agricole Assurances et Ramsay Santé pour leur permettre de proposer une offre ferme et pour arriver à un accord sur les termes de la transaction, a été prolongée jusqu'au 10 juin 2014. Tout nouveau développement sera communiqué au marché dans ce délai.

A propos de Santé SA et Santé Développement Europe SAS :

Santé SA est une société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 94 911. Son siège social est situé 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Santé Développement Europe SAS, filiale à 100% de Santé SA, est une société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 494 624 802. Son siège social est situé 96, avenue d'Iéna, 75116 Paris.

Le capital de Santé SA est réparti entre Santé Holdings Srl, holding personnel du Docteur Ligresti, DeA Capital Investments SA, filiale indirecte (à travers DeA Capital SpA) de la société De Agostini SpA et par Mediobanca SpA.

Contact Relation Investisseurs Santé SA/ Santé Développement Europe SA :

Paolo PERRELLA: +39 02 62499527 paolo.perrella@deacapital.it

3.7. Communiqué de presse en date du 11 juin 2014

« Communiqué de Presse »

SANTE SA a signé un accord pour la cession de sa participation de 83,43% dans le capital de GENERALE de SANTE avec les groupes RAMSAY et CREDIT AGRICOLE ASSURANCES

Luxembourg, le 11 juin 2014

Santé SA et sa filiale à 100% Santé Développement Europe SAS ont signé un accord de cession, portant sur leur participation de 83,43% dans le capital de Générale de Santé, avec Ramsay Health Care et Crédit Agricole Assurances au prix de 16,75 euros par action, coupon attaché (dividende inclus). Santé SA et Santé Développement percevront un dividende de 0,75 euros par action et vendront ensuite leurs parts à 16 euros par action à Ramsay Health Care et Crédit Agricole Assurances.

En incluant les dividendes pour environ 35 millions d'euros, Santé SA et Santé Développement Europe SAS percevront ensemble environ 788 millions d'euros, dont une partie servira au remboursement intégral de leur dette, équivalente à 385 millions d'euros à la fin du mois de mars 2014.

La transaction sera soumise à l'examen des autorités de concurrence, et conduira, lors de sa conclusion, au lancement par les acheteurs d'une offre publique d'achat simplifiée sur les actions restantes du capital de Générale de Santé, auprès des actionnaires minoritaires, en application de la réglementation française en vigueur. Le calendrier pour la conclusion de cette transaction n'a pas encore été établi, mais l'opération devrait être finalisée dans le 4^e trimestre de 2014.

A propos de Santé SA et Santé Développement Europe SAS :

Santé SA est une société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 94 911.

Son siège social est situé 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Santé Développement Europe SAS, filiale à 100% de Santé SA, est une société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 494 624 802. Son siège social est situé 96, avenue d'Iéna, 75116 Paris.

Le capital de Santé SA est réparti entre Santé Holdings Srl, holding personnel du Docteur Ligresti, DeA Capital Investments SA, filiale indirecte (à travers DeA Capital SpA) de la société De Agostini SpA et par Mediobanca SpA.

Contact Relation Investisseurs Santé SA/ Santé Développement Europe SA :

Paolo PERRELLA: +39 02 62499527 paolo.perrella@deacapital.it

GENERALE DE SANTE PRESENTE LE PROJET ARCHITECTURAL DE LA FUTURE CLINIQUE MONTICELLI – VELODROME

Un concept innovant en Chirurgie Ambulatoire

Générale de Santé annonce la création du 1^{er} centre ambulatoire de Marseille sur le site du nouveau Stade Vélodrome, dans le 8^{ème} arrondissement. La Mairie accompagne ce projet soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

« Je me réjouis de la création à Marseille de la clinique Monticelli – Vélodrome, portée par la Générale de Santé dans le cadre de la reconfiguration du Stade Vélodrome et dédiée à la chirurgie ambulatoire. Avec ce nouvel établissement, Marseille prouve une nouvelle fois son excellence dans la qualité de son offre de soins et dans les domaines de pointes notamment sportifs, reconnue à travers le monde entier », déclare Jean-Claude Gaudin, Maire de Marseille et Sénateur des Bouches-du-Rhône.

« Ce nouveau Centre, unique à Marseille, répondra aux attentes des patients Marseillais ainsi qu'à l'évolution des pratiques médicales, notamment le développement des activités ambulatoires. La clinique Monticelli qui sera transférée sur ce nouveau centre, en est déjà un des plus beaux exemples à Marseille, avec un taux ambulatoire exceptionnel de 72%. Le nouveau Centre qui lui sera dédié au Vélodrome, est un projet à la fois innovant et structurant, pour ce type de nouvelles pratiques chirurgicales. Il marque notre volonté de renforcer notre présence à Marseille et de contribuer à faire progresser la qualité de l'offre de soins dans cette ville, en concertation avec tous les acteurs impliqués», déclare Filippo Monteleone, Directeur général délégué de Générale de Santé.



Future clinique Monticelli – Vélodrome (bâtiment ocre)

Cette création s'inscrit dans le cadre d'un partenariat signé en 2010 entre la Ville de Marseille et la société AREMA, portant sur la reconfiguration du Stade Vélodrome, ainsi que sur la valorisation d'un vaste programme immobilier à caractère économique, dans lequel vient s'intégrer le nouvel établissement de près de 6 000 m².

« Notre Groupe est fier d'inscrire la création de ce tout nouveau centre ambulatoire dans le cadre du programme immobilier engagé à l'occasion de la rénovation du Stade Vélodrome. Générale de Santé souhaite participer pleinement à la dynamique impulsée par la Ville de Marseille sur ce projet, et dans un espace en fort développement », précise Filippo Monteleone.

Le 1^{er} centre de chirurgie ambulatoire de Marseille

Pour la création de sa future clinique, Générale de Santé, premier groupe français d'hospitalisation privé, propriétaire de 4 établissements, 2 centres de Radiothérapie et 2 imageries à Marseille, s'est rapproché de la société CIRMAD, filiale de Bouygues, chargée par la ville de Marseille et la société AREMA de l'ensemble du projet immobilier du Vélodrome.

Particulièrement innovant, le projet du Groupe qui a été conçu pour accueillir les activités de chirurgie ambulatoire, tient compte dans toutes ses dimensions, des changements d'implantation et d'occupation des espaces au sein de l'Hôpital, générés par ce type de prise en charge.

Il permettra ainsi, avant fin 2016, le transfert de la Clinique Monticelli, située à 10 minutes à pied du Stade Vélodrome. Ce projet a été soutenu dès sa conception par l'ARS PACA.

Le projet intègre une surface de 5 683 m², dont 1 000 m² de parking et une unité d'hébergement en hospitalisation complète de 24 lits. En effet, en complément de la prise en charge ambulatoire et pour répondre à des activités plus complexes, le centre disposera d'une petite unité d'hospitalisation à vocation de très courte durée.



La Clinique Monticelli : Une légitimité reconnue en ophtalmologie et en orthopédie

Située dans 8^{ème} arrondissement de Marseille, la Clinique Monticelli est un centre de référence en France et à l'étranger pour son orientation première, l'ophtalmologie. Depuis plusieurs années l'activité d'orthopédie y est associée. La clinique réalise tous les ans plus de 10 000 séjours, dont 70% en ophtalmologie et 30% en orthopédie. 72% de ses actes sont réalisés en ambulatoire. L'expertise de l'établissement dans ces deux spécialités est soulignée chaque année dans les différents palmarès publiés dans la presse.

« La valeur des équipes de la Clinique Monticelli est reconnue dans tous les palmarès nationaux tant pour l'ophtalmologie que pour la chirurgie de la main et de l'épaule. Nous attendons beaucoup de ce projet ambitieux d'une nouvelle clinique centrée sur l'ambulatoire. C'est une chance de pouvoir créer de nouvelles structures et de bénéficier de plateaux techniques exceptionnels » déclare le Docteur François Devin, Président de la Conférence d'Etablissement de la Clinique Monticelli.

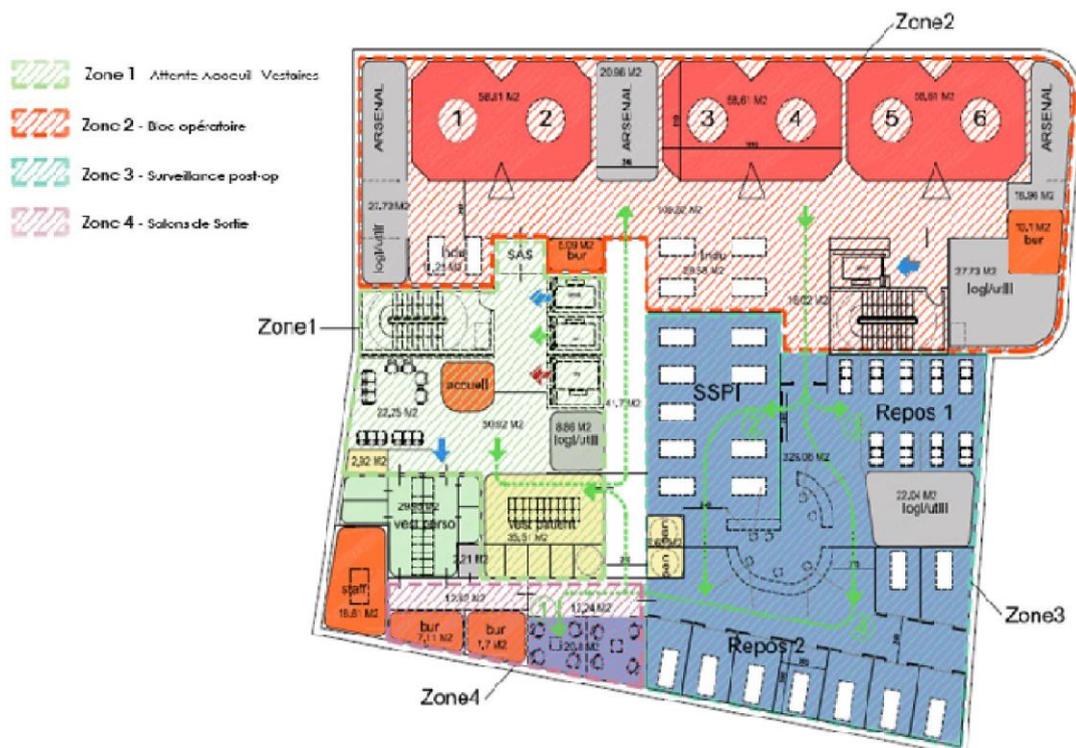
Un projet médical ambitieux tourné vers l'ambulatoire

Ce premier centre de chirurgie ambulatoire de la ville de Marseille répondra de façon optimale, au développement accéléré de la chirurgie ambulatoire et aux nouveaux protocoles de récupération rapide des patients, qui permettent de ne passer que la journée ou moins, à l'hôpital. Il sera ainsi adapté aux nouvelles formes de prises en charge hospitalières.

Ce mode de prise en charge en plein développement est un des enjeux majeurs de la restructuration des soins pour les acteurs de la santé en France.

L'essor de la chirurgie ambulatoire est également un axe stratégique pour le groupe Générale de Santé qui réalise déjà aujourd'hui dans ses établissements plus de la moitié de ses actes (54%) et affiche une ambition de 60% d'ici 2016. La Clinique Monticelli, qui va investir les terrains du Vélodrome à fin 2016, a déjà quant à elle, un taux d'ambulatoire de 72%.

L'objectif d'accélérer le développement de l'ambulatoire a guidé le projet d'établissement. Il s'inscrit dans les orientations de l'Agence Régionale de Santé (ARS).



Le patient au cœur du projet architectural

La dimension architecturale a fait l'objet d'un cahier des charges ambitieux pour prendre en compte et anticiper les évolutions des pratiques médicales. Le développement de l'ambulatorio, en effet, bouleverse la conception des bâtiments.

Au centre de cette ambition, la volonté de faciliter au maximum la fluidité de la prise en charge, par l'évidence et la rapidité des circuits au service du confort des patients.



Chirurgie ambulatoire / vestiaire - cabine

Éléments de calendrier

Février 2015 : début du chantier

Août 2016 : fin du chantier

Septembre 2016 : Ouverture du pôle de santé

La construction du futur établissement a été prise en charge par la société CIRMAD. La conception de cette réalisation a été confiée au cabinet d'architecture Didier ROGEON.



A propos de la Clinique Monticelli :

La Clinique Monticelli est un établissement chirurgical réalisant plus de 10 000 séjours annuels. L'ophtalmologie représentant 70 % de l'activité, y est associée à de la chirurgie du membre supérieur. L'établissement bénéficie d'une attractivité nationale et régionale en raison de la spécialisation et de la compétence de ses équipes comprenant à ce jour 18 chirurgiens et 6 anesthésistes.

L'activité d'ophtalmologie concernant notamment la chirurgie vitréo-rétinienne, la chirurgie orbito-palpébrale complexe, le strabisme, la greffe de cornée ainsi que la chirurgie du segment antérieur, confère à la Clinique Monticelli un positionnement de recours pour cette spécialité.

Les chirurgiens du membre supérieur ont également développé un pôle de référence pour les interventions de la main et de l'épaule.

L'établissement s'est largement engagé, depuis plusieurs années, dans le développement de la chirurgie ambulatoire, désormais prépondérante puisqu'elle représente 72 % des prises en charges en 2013.

A propos de Générale de Santé :

Avec 75 établissements et centres, Générale de Santé est le premier groupe français d'hospitalisation privée, et compte 19 000 salariés dont 7 000 infirmier(e)s et 4 000 aides soignant(e)s.

4 500 praticiens exercent au sein de ses établissements et représentent la première communauté libérale de France. Générale de Santé couvre l'ensemble de la chaîne de soins : médecine-chirurgie-obstétrique, oncologie, soins de suite et de réadaptation.

Générale de Santé assure et développe une offre de soins qui associe qualité, innovation et sécurité de la prise en charge, efficacité de l'organisation et qualité humaine. Le Groupe participe aux missions de service public de santé et au maillage sanitaire du territoire.

En savoir plus : www.generale-de-sante.fr

Contact presse :

Marie Roux de Luze – Service de Presse de Générale de Santé

Tél. : 01.53.23.14.16 – P. : 06.08.50.91.49 – m.rouxdeluze@gsante.fr

3.9. Communiqué de presse en date du 31 juillet 2014

Paris, le 31 juillet 2014

Communiqué de Presse

Résultats à fin juin 2014

Robustesse des performances opérationnelles, à périmètre constant, dans un contexte tarifaire contraint.

- Repli du chiffre d'affaires publié de 10,1% suite aux cessions intervenues en 2013, en progression (+1,3%) cependant à périmètre constant ;
- Recul de l'EBE publié (-8,6%) mais amélioration de la marge d'EBE à 14,3% contre 14,0% au 1^{er} semestre 2013 ;
- Contraction du résultat opérationnel courant limitée à 6,3% mais hausse du résultat net part du groupe.

Un chiffre d'affaires publié en baisse de 10,1% à fin juin 2014.

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires progresse de 1,3% par rapport au premier semestre 2013. Le groupe enregistre une hausse de son nombre de séjours de soins aigus de 0,5%, avec 444 000 séjours à champ constant (hors urgences).

L'excédent brut d'exploitation atteint 126,0 millions d'euros, en repli de 8,6%.

Impacté par les cessions intervenues en 2013 et pénalisé par des mesures gouvernementales contraignantes, l'EBE publié est en recul.

Le résultat opérationnel courant publié est de 71,7 millions d'euros à fin juin 2014 contre 76,5 millions d'euros en 2013.

Pascal Roché, Directeur Général du Groupe, a déclaré :

« Dans un contexte tarifaire toujours difficile, la progression du chiffre d'affaires à périmètre constant et la performance opérationnelle, mesurée par la hausse de la marge d'EBE, confirment la solidité des fondamentaux du groupe et sa capacité à créer de la croissance profitable. Dans le même temps, nous préparons l'avenir et nous nous attachons à refinancer durablement notre dette. Engagé sur les filières de soins du futur pour répondre aux besoins croissants des patients (cancérologie, obésité...), le groupe confirme, plus que jamais, son leadership en chirurgie ambulatoire avec un taux désormais supérieur à 54% -contre 51% à fin juin 2013-. Enfin, très attaché aux missions de service public, le groupe enregistre encore une hausse des passages aux urgences (+2,8% à fin juin 2014), avec près de 210.000 patients traités au total sur le premier semestre, remplissant un rôle sanitaire important sur ses 19 territoires d'implantation ».

En M€	Fin Juin 2014	Variation	Fin Juin 2013
Chiffre d'affaires	882,8	-10,1%	982,1
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	126,0	-8,6%	137,8
Résultat Opérationnel Courant	71,7	-6,3%	76,5
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	<i>8,1%</i>	<i>+0,3 point</i>	<i>7,8%</i>
Résultat Opérationnel	67,8	+1,6%	66,7
Résultat net part du Groupe	27,4	+2,2%	26,8
Bénéfice net par action (en €)	0,49	+4,3%	0,47

Activité – Baisse du chiffre d'affaires publié

Le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2014 s'élève à 882,8 M€ contre 982,1 M€ l'année précédente soit une baisse de 10,1%. Hors variations de périmètre, le chiffre d'affaires progresse de 1,3% sur la période.

En M€ -	2014 à fin juin	2013 à fin juin	Variation 2014/2013	Q2 2014	Q2 2013	Variation 2014/2013
<i>Ile de France</i>	391,3	388,5	+ 0,7%	192,6	192,5	+ 0,1%
<i>Rhône Alpes</i>	145,6	142,6	+ 2,1%	71,1	70,3	+ 1,1%
<i>Nord</i>	100,3	98,9	+ 1,4%	48,8	49,2	- 0,8%
<i>Provence Alpes Côte d'Azur</i>	87,3	84,6	+ 3,2%	42,9	41,6	+ 3,1%
<i>Bourgogne</i>	55,9	55,9	--	27,2	27,6	- 1,4%
<i>Autres régions</i>	102,4	100,7	+ 1,7%	51,0	50,0	+ 2,0%
<i>Autres activités (1)</i>	--	110,9	- 100,0%	--	51,6	- 100,0%
Chiffre d'Affaires Publié	882,8	982,1	- 10,1%	433,6	482,8	- 10,2%
Dont : - Organique	882,8	871,2	+ 1,3%	433,6	431,2	+ 0,6%
<i>Dont organique France</i>	<i>870,6</i>	<i>858,8</i>	<i>+ 1,4%</i>	<i>427,4</i>	<i>424,9</i>	<i>+ 0,6%</i>
<i>Dont organique Italie</i>	<i>12,2</i>	<i>12,4</i>	<i>- 1,6%</i>	<i>6,2</i>	<i>6,3</i>	<i>- 1,6%</i>
- Variations de périmètre	--	110,9	N/S	--	51,6	

➤ *Le poste « Autres activités » inclut les activités non stratégiques dont les actifs sont cédés*

En France, les variations de périmètre résultent des cessions de l'Hôpital Privé Beauregard et de la clinique du Golfe de Saint-Tropez en mai 2013, de la clinique Le Floride en juin 2013 et des cliniques Kerléna, Bazincourt et Les Sorbiers en septembre 2013.

Générale de Santé a également procédé, le 16 décembre 2013 à la cession de ses activités de santé mentale et des cliniques de soins de suite et de réadaptation liées à ces activités.

L'activité de Soins et Services Hospitaliers en France enregistre une croissance organique robuste de 1,4% sur le premier semestre 2014, soutenue par la progression de nos volumes.

Au cours des six premiers mois de 2014, l'activité de médecine-chirurgie-obstétrique (MCO) réalisée dans les hôpitaux du groupe s'est accrue de 0,5% à champ constant par rapport au premier semestre de 2013, atteignant 444 000 séjours. Cette hausse a concerné la chirurgie (+0,7%), la médecine (0,5%) alors que l'obstétrique affiche une légère baisse (-1,1%).

Dans le cadre des missions de service public gérées par le groupe, le nombre des urgences a progressé de 2,8% à fin juin 2014, avec 207 000 passages dans les services d'urgence de nos établissements.

Le chiffre d'affaires organique en Italie provient uniquement de l'activité de l'Hôpital d'Omegna, qui est en léger recul de 1,6% à fin juin 2014.

Résultats :

1) Contraction du Résultat opérationnel courant

Malgré la baisse du chiffre d'affaires publié, liée aux variations de périmètre, le groupe a limité à 8,6% la contraction de son excédent brut d'exploitation, principalement grâce à la bonne maîtrise de ses frais de fonctionnement.

Le résultat opérationnel courant suit la même tendance, en retrait que de 6,3% à 71,7 M€.

2) Progression du résultat net

A l'inverse, le résultat opérationnel progresse et atteint 67,8 M€ à fin juin 2014 contre 66,7 M€ l'année précédente du fait de moindres charges non courantes.

Le résultat net part du Groupe s'améliore ainsi de 2,2% à 27,4 M€, également soutenu par la baisse du coût de l'endettement.

Endettement : hausse saisonnière de la dette financière nette IFRS à fin juin 2014 qui atteint 627,4 (contre 610,3 M€ fin décembre 2013) en recul par rapport à juin 2013 (810,4 M€)

La dette financière nette IFRS progresse traditionnellement par rapport à sa position à fin décembre 2013 à 627,4 M€ du fait de la saisonnalité habituelle de l'excédent en fond de roulement du groupe entre décembre et juin.

La dette comprend notamment 150,7 M€ d'emprunts et dettes financières non courants, 461,5 M€ de dettes financières courantes et 28,1 M€ de découvert bancaire.

Les comptes ont fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes

A propos de Générale de Santé :

Générale de Santé est coté sur Eurolist d'Euronext Paris (anciennement Premier Marché) depuis juin 2001 et fait partie de l'indice Midcac. Premier Groupe privé de soins et services à la santé, Générale de Santé compte 19 000 salariés dont 7 000 infirmier(e)s et 4 000 aides soignant(e)s dans 75 établissements et centres.

Avec près de 4 500 praticiens, elle représente la première communauté libérale de France. Acteur majeur de l'hospitalisation, Générale de Santé couvre l'ensemble de la chaîne de soins : médecine-chirurgie-obstétrique, oncologie, soins de suite et de réadaptation et hospitalisation à domicile. Générale de Santé développe une offre de soins originale associant qualité et sécurité de la prise en charge, efficacité de l'organisation et qualité humaine. Le Groupe propose une prise en charge globale avec un accompagnement personnalisé, avant, pendant et après l'hospitalisation, qui prend en compte toutes les dimensions du patient ; il participe aux missions de service public de santé et au maillage sanitaire du territoire.

En savoir plus : www.generale-de-sante.fr

Code ISIN et Euronext Paris : FR0000044471

Site Internet : www.generale-de-sante.fr

« CONFERENCE CALL » EN ANGLAIS CE JOUR

A 18h00 (heure de Paris) – Composez les numéros suivants

De France: +33 (0) 1 76 77 22 61

D'Italie: +39 (0) 2 3057 3314

De Grande-Bretagne : +44 (0) 207 153 9939

Des Etats-Unis : +1 719 325 2556

Code participant : 465602

Prochains rendez-vous :

Publication des comptes du 3^{ème} trimestre 2014

Relations Investisseurs/Analystes :

Arnaud Jeudy

Tél. + 33 (0)1 53 23 14 75

a.jeudy@gsante.fr

Relations Presse :

Martine Esquirou

Tel. + 33 (0)1 53 23 12 62

m.esquirou@gsante.fr

Guillaume Jubin

Tél. +33 (0)1 44 14 99 99

g.jubin@tilder.com

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	1 ^{er} Semestre		
(en millions d'euros)	2013	2013	2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 869.7	982.1	882.8
Frais de personnel et participation des salariés	(826.8)	(429.9)	(373.2)
Achats consommés	(347.2)	(179.5)	(173.2)
Autres charges et produits opérationnels	(229.8)	(111.8)	(102.4)
Impôts et taxes	(83.3)	(43.2)	(37.4)
Loyers	(156.8)	(79.9)	(70.6)
Excédent brut d'exploitation	225.8	137.8	126.0
Amortissements	(121.4)	(61.3)	(54.3)
Résultat opérationnel courant	104.4	76.5	71.7
Coûts des restructurations	(6.9)	(5.4)	(4.4)
Résultat de la gestion du patrimoine immobilier et financier	65.8	(4.4)	0.5
Perte de valeurs des goodwill	--	--	--
Autres produits & charges non courants	58.9	(9.8)	(3.9)
Résultat opérationnel	163.3	66.7	67.8
Coût de l'endettement financier brut	(32.1)	(15.1)	(13.2)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0.7	0.2	0.2
Coût de l'endettement financier net	(31.4)	(14.9)	(13.0)
Autres produits financiers	0.7	0.1	0.1
Autres charges financières	(4.6)	(2.6)	(2.9)
Autres produits et charges financiers	(3.9)	(2.5)	(2.8)
Impôt sur les résultats	(13.2)	(19.0)	(21.2)
Résultat des mises en équivalence	--	--	--
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	114.8	30.3	30.8
<i>Produits et charges enregistrés directement en capitaux propres</i>			
- Ecart actuariels relatifs aux indemnités de fin de carrière	1.8	---	--
- Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	10.2	5.6	3.4
- Ecart de conversion	--	---	--
- Effets d'impôt des produits et charges	(4.5)	(2.0)	(0.7)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres	7.5	3.6	2.7
RESULTAT GLOBAL	122.3	33.9	33.5
	1 ^{er} Semestre		
VENTILATION DU RESULTAT NET (en millions d'euros)	2013	2013	2014
Résultat net part du Groupe	111.3	26.8	27.4
Participations ne donnant pas le contrôle	3.5	3.5	3.4
RESULTAT NET	114.8	30.3	30.8
RESULTAT NET PAR ACTION (en Euros)	1.97	0.47	0.49
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION (en Euros)	1.97	0.47	0.49
	1 ^{er} Semestre		
VENTILATION DU RESULTAT GLOBAL (en millions d'euros)	2013	2013	2014
Résultat global part du Groupe	118.8	30.4	30.1
Participations ne donnant pas le contrôle	3.5	3.5	3.4
RESULTAT GLOBAL	122.3	33.9	33.5

BILAN CONSOLIDE – ACTIF

(en millions d'euros)	31-12-2012	31-12-2013	30-06-2014
Goodwill	562.2	512.0	512.0
Autres immobilisations incorporelles	19.0	18.8	20.0
Immobilisations corporelles	809.8	697.9	669.8
Participations dans les entreprises associées	0.5	0.3	0.3
Autres actifs financiers non courants	35.7	24.1	24.8
Impôts différés actifs	44.5	49.3	41.4
ACTIFS NON COURANTS	1 471.7	1 302.4	1 268.3
Stocks	33.2	33.2	34.5
Clients et autres créances d'exploitation	121.5	103.0	120.2
Autres actifs courants	138.1	144.7	176.7
Actif d'impôt exigible	2.5	6.5	11.8
Actifs financiers courants	4.4	4.0	1.8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	---	---	---
Actifs détenus en vue de la vente	1.5	5.3	5.2
ACTIFS COURANTS	301.2	296.7	350.2
TOTAL ACTIFS	1 772.9	1 599.1	1 618.5

BILAN CONSOLIDE – PASSIF

(en millions d'euros)	31-12-2012	31-12-2013	30-06-2014
Capital social	42.3	42.3	42.3
Prime d'émission	64.6	64.6	64.6
Réserves consolidées	211.5	228.2	299.4
Résultat net part du groupe	55.7	111.3	27.4
Capitaux propres part du groupe	374.1	446.4	433.7
Intérêts minoritaires	12.2	11.3	14.0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	386.3	457.7	447.7
Emprunts et dettes financières	620.1	163.2	150.7
Prov. pour retraite et autres avantages au personnel	33.4	28.1	29.8
Provisions non courantes	34.8	27.6	21.0
Autres passifs non courants	24.9	11.7	5.9
Impôts différés passifs	70.2	65.0	60.7
PASSIFS NON COURANTS	783.4	295.6	268.1
Provisions courantes	8.9	11.6	11.0
Fournisseurs	159.2	129.6	154.1
Autres passifs courants	287.8	253.2	241.6
Passifs d'impôt exigible	3.9	4.0	6.4
Dettes financières courantes	133.1	424.2	461.5
Découvert bancaire	10.3	23.2	28.1
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	---	---	---
PASSIFS COURANTS	603.2	845.8	902.7
TOTAL PASSIFS	1 772.9	1 599.1	1 618.5

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

(en millions d'euros)	CAPITAL	PRIME	RESERVES	RESULTATS DIRECTEMENT ENREGISTRES EN CAPITAUX PROPRES	RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 31 décembre 2012	42.3	64.6	224.9	(13.4)	55.7	374.1	12.2	386.3
Augmentation de capital (y compris frais nets d'impôts)	--	--	(4.2)	--	--	(4.2)	--	(4.2)
Actions propres	--	--	--	--	--	--	--	--
Stocks options et actions gratuites	--	--	--	--	--	--	--	--
Affectation du résultat N-1	--	--	55.7	--	(55.7)	--	--	--
Distribution de dividendes	--	--	(42.3)	--	--	(42.3)	(2.9)	(45.2)
Variation de périmètre	--	--	--	--	--	--	(1.5)	(1.5)
Résultat global de l'exercice	--	--	--	7.5	111.3	118.8	3.5	122.3
Capitaux propres au 31 décembre 2013	42.3	64.6	234.1	(5.9)	111.3	446.4	11.3	457.7
Augmentation de capital (y compris frais nets d'impôts)	--	--	--	--	--	--	--	--
Actions propres	--	--	--	--	--	--	--	--
Stocks options et actions gratuites	--	--	--	--	--	--	--	--
Affectation du résultat N-1	--	--	111.3	--	(111.3)	--	--	--
Distribution de dividendes	--	--	(42.3)	--	--	(42.3)	(1.2)	(43.5)
Variation de périmètre	--	--	(0.5)	--	--	(0.5)	0.5	--
Résultat global de l'exercice	--	--	--	2.7	27.4	30.1	3.4	33.5
Capitaux propres au 30 juin 2014	42.3	64.6	302.6	(3.2)	27.4	433.7	14.0	447.7
	31-12-2012	31-12-2013	30-06-2014					
Dividendes par actions (en € y compris précompte)	0.75	0.75	0.75					
Nombre d'actions propres	25 301	25 301	25 301					

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES ENREGISTRES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31-12-2012	Produits et charges 2013	31-12-2013	Produits et Charges 1 ^{er} sem. 2014	30-06-2014
Ecart de conversion	(0.3)	--	(0.3)	--	(0.3)
Ecart actuariels relatifs aux engagements de retraite	(2.8)	1.2	(1.6)	--	(1.6)
Juste valeur des instruments financiers de couverture	(10.3)	6.3	(4.0)	2.7	(1.3)
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres	(13.4)	7.5	(5.9)	2.7	(3.2)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES ET DE FLUX DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	2013	1 ^{er} Semestre	
		2013	2014
Résultat net de l'ensemble consolidé	114.8	30.3	30.8
Amortissements	121.4	61.3	54.3
Autres produits et charges non courants	(58.9)	9.8	3.9
Quote-part du résultat net dans les entreprises associées	--	--	--
Autres produits et charges financiers	3.9	2.5	2.8
Coût de l'endettement financier net	31.4	14.9	13.0
Impôt sur les résultats	13.2	19.0	21.2
Excédent Brut d'Exploitation	225.8	137.8	126.0
Eléments non cash dont dotations et reprises provisions (transactions sans effet de trésorerie)	4.0	1.8	--
Autres produits et charges non courants payés	(19.8)	(8.5)	(11.1)
Variation autres actifs et passifs non courants	(0.8)	(0.7)	(0.4)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net & impôts	209.2	130.4	114.5
Impôts sur les bénéfices payés	(28.6)	(16.3)	(8.0)
Variation du besoin en fonds de roulement	(29.3)	(39.5)	(44.5)
FLUX NET GENERE PAR L'ACTIVITE : (A)	151.3	74.6	62.0
Investissements corporels et incorporels	(67.4)	(46.3)	(33.2)
Désinvestissements corporels et incorporels	110.2	--	--
Acquisitions d'entités	---	--	(0.1)
Cessions d'entités	79.3	3.8	0.7
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	0.3	--	0.1
FLUX NET LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS : (B)	122.4	(42.5)	(32.5)
Augmentation de capital : (a)	(4.2)	(4.2)	--
Augmentation de capital des filiales souscrite par des tiers (b)	---	--	--
Distribution exceptionnelle de primes d'émission (c)	---	--	--
Dividendes versés aux actionnaires GDS : (d)	(42.3)	--	--
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées : (e)	(2.9)	(1.5)	(1.2)
Intérêts financiers nets versés : (f)	(31.4)	(14.9)	(13.0)
Frais sur émission d'emprunt : (g)	---	--	--
Flux avant endettement : (h) = (A+B+a+b+c+d+e+f+g)	192.9	11.5	15.3
Augmentation des dettes financières : (i)	15.0	15.0	43.1
Remboursement des dettes financières : (j)	(220.8)	(49.0)	(63.3)
FLUX NET LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT : (C) = a + b + c + d + e + f + g + i + j	(286.6)	(54.6)	(34.4)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE : (A + B + C)	(12.9)	(22.5)	(4.9)
Trésorerie à l'ouverture	(10.3)	(10.3)	(23.2)
Trésorerie à la clôture	(23.2)	(32.8)	(28.1)
Endettement net à l'ouverture	769.1	769.1	610.3
Flux avant endettement : (h)	(192.9)	(11.5)	(15.3)
Capitalisation locations financières	114.2	7.6	8.0
Immobilisation des frais d'émission d'emprunt	3.5	1.8	2.1
Biens destinés à la vente	3.8	0.8	(0.1)
Juste valeur des instruments financiers de couverture	(6.3)	(3.6)	(2.7)
Dividendes à payer	---	42.3	42.3

Variation de périmètre et autres	(81.1)	3.9	(17.2)
Endettement net à la clôture	610.3	810.4	627.4

**LE DEVELOPPEMENT DE L'AMBULATOIRE,
UNE PRIORITE STRATEGIQUE POUR GENERALE DE SANTE**

**Une tendance corroborée par plus de 8 français sur 10 qui considèrent
l'ambulatoire comme un mode d'hospitalisation d'avenir**

Dans le premier sondage sur la chirurgie ambulatoire, réalisé par IFOP (*) pour Générale de Santé, les Français plébiscitent l'ambulatoire. Pour 84% d'entre eux, l'ambulatoire est le mode d'hospitalisation de demain.

« L'ambulatoire est un des enjeux majeurs de la restructuration des soins. Cette prise en charge est source de nombreux bénéfices pour les patients. La chirurgie ambulatoire fait en effet appel aux techniques et pratiques chirurgicales et anesthésiques les moins invasives et les plus innovantes. Nous avons l'ambition de faire 60% de notre activité dans l'ambulatoire en 2016 » déclare Pascal Roché, Directeur Général de Générale de Santé

A/ Le sondage GDS/IFOP sur la perception qu'ont les français de l'ambulatoire

Générale de Santé a fait effectuer, en collaboration avec IFOP, une enquête destinée à connaître et à mesurer le degré de connaissance qu'ont les Français de l'ambulatoire. Les résultats de l'étude confortent le Groupe dans sa perception des attentes des patients et dans sa réflexion sur ce thème.

Les grands enseignements du sondage :

- 1) Les mots « médecine ambulatoire » ou « chirurgie ambulatoire » constituent des termes évocateurs pour une majorité de Français ; **60% donnent une bonne définition ou du moins une définition approchante de ce que l'ambulatoire recouvre.**
- 2) Un mode d'hospitalisation qui recueille l'adhésion d'une majorité de Français et inspire confiance ; **84%, soit plus de huit français sur 10 sont d'accord pour affirmer que l'ambulatoire est le mode d'hospitalisation de demain** et qu'il doit être développé pour être plus fréquent.
- 3) 90% des Français considèrent que l'ambulatoire est un **moyen de réduire les dépenses de l'assurance maladie**
- 4) Les Français ont une **assez bonne connaissance des contours et dimensions** de la chirurgie ambulatoire

* Enquête réalisée en ligne du 20 au 22 mai 2014 auprès d'un échantillon de 1200 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus

B/ Les avantages de la chirurgie ambulatoire

- La brièveté de l'hospitalisation : le patient rentre chez lui le jour même
- Une récupération plus rapide : les techniques chirurgicales moins invasives et les anesthésies plus légères limitent les complications post-opératoires et permettent donc un retour plus rapide à la vie active.
- Une durée de séjour raccourcie limite le risque d'infections nosocomiales
- Une prise en charge plus sécurisée : une plus grande coordination des professionnels à toutes les étapes du circuit du patient.

C/ La chirurgie ambulatoire chez Générale de Santé – Chiffres clés

- L'ambulatoire représente actuellement plus de 54% de l'activité du Groupe
- L'ambition est d'atteindre 60% en 2016
- Développement de la chirurgie ambulatoire entre 2010 et 2013 pour six pathologies :
 - Chirurgie de la cataracte :**
 - 91% en 2013 au lieu de 82% en 2010
 - Chirurgie de la main**
 - 88% en 2013 au lieu de 85% en 2010
 - Chirurgie de la vésicule biliaire :**
 - + **33%** d'actes en ambulatoire (35% en 2013 au lieu de 2% en 2010)
 - Chirurgie de la hernie inguinale :**
 - + **21%** d'actes en ambulatoire (57% en 2013 au lieu de 36% en 2010)
 - Chirurgie ophtalmologique (hors cataracte) :**
 - + **12%** d'actes en ambulatoire (32% en 2013 au lieu de 20% en 2010)
 - Hernies de l'aine** (hernies les plus fréquentes)
 - 62% en 2013 au lieu de 35% en 2010
- Générale de Santé est pionnier dans la prise en charge ambulatoire pour la chirurgie de l'épaule ou celle des ligaments croisés du genou.

A propos de Générale de Santé :

Premier Groupe privé de soins et services à la santé, Générale de Santé compte 19 000 salariés dont 7 000 infirmier(e)s et 4 000 aides soignant(e)s dans 75 établissements et centres.

Avec près de 4 500 praticiens, elle représente la première communauté libérale de France. Acteur majeur de l'hospitalisation, Générale de Santé couvre l'ensemble de la chaîne de soins : médecine-chirurgie-obstétrique, oncologie, soins de suite et de réadaptation et hospitalisation à domicile. Générale de Santé développe une offre de soins originale associant qualité et sécurité de la prise en charge, efficacité de l'organisation et qualité humaine. Le Groupe propose une prise en charge globale avec un accompagnement personnalisé, avant, pendant et après l'hospitalisation, qui prend en compte toutes les dimensions du patient ; il participe aux missions de service public de santé et au maillage sanitaire du territoire.

En savoir plus : www.generale-de-sante.fr

Contact presse :

Marie Roux de Luze – Service de Presse de Générale de Santé

Tél. : 01.53.23.14.16 – m.rouxdeluze@gsante.fr

3.11. Communiqué de presse en date du 25 septembre 2014

Paris, le 25 Septembre 2014

Communiqué de Presse

**Autorisation par l'Autorité de la Concurrence
du changement de contrôle de Générale de Santé**

L'Autorité de la concurrence a annoncé avoir autorisé la prise de contrôle conjoint de Générale de Santé par Ramsay Health Care et Prédica, filiale du Crédit Agricole.

Ramsay a par ailleurs fait savoir que le contrat d'acquisition d'actions portant sur l'acquisition d'une participation de contrôle de 83,43 % dans le capital de Générale de Santé avec son partenaire Predica ne fait désormais plus l'objet de conditions suspensives, et que la réalisation de l'opération devrait intervenir la semaine prochaine.

A propos de Générale de Santé :

Générale de Santé est coté sur Euronext Paris (anciennement Premier Marché) depuis juin 2001 et fait partie de l'indice Midcac. Premier Groupe privé de soins et services à la santé, Générale de Santé compte 19 000 salariés dont 7 000 infirmier(e)s et 4 000 aides soignant(e)s dans 75 établissements et centres.

Avec près de 4 500 praticiens, elle représente la première communauté libérale de France. Acteur majeur de l'hospitalisation, Générale de Santé couvre l'ensemble de la chaîne de soins : médecine-chirurgie-obstétrique, oncologie, soins de suite et de réadaptation et hospitalisation à domicile. Générale de Santé développe une offre de soins originale associant qualité et sécurité de la prise en charge, efficacité de l'organisation et qualité humaine. Le Groupe propose une prise en charge globale avec un accompagnement personnalisé, avant, pendant et après l'hospitalisation, qui prend en compte toutes les dimensions du patient ; il participe aux missions de service public de santé et au maillage sanitaire du territoire.

En savoir plus : www.generale-de-sante.fr

**Code ISIN et Euronext Paris : FR000044471
Site Internet : www.generale-de-sante.fr**

Relations Investisseurs/Analystes :
Arnaud Jeudy
Tél. + 33 (0)1 53 23 14 75
a.jeudy@gsante.fr

Relations Presse :
Martine Esquirou
Tel. + 33 (0)1 53 23 12 62
m.esquirou@gsante.fr

3.12. Communiqué de presse en date du 30 septembre 2014

Deux ans après leur création à Lille, Lyon, Marseille et Paris, Générale de Santé conforte et étend le réseau de ses Instituts de Cancérologie avec l'ouverture de 3 nouveaux Instituts d'ici fin 2014

En 2012, Générale de Santé créé 4 Instituts de Cancérologie, à Lille, Lyon, Marseille et Paris.

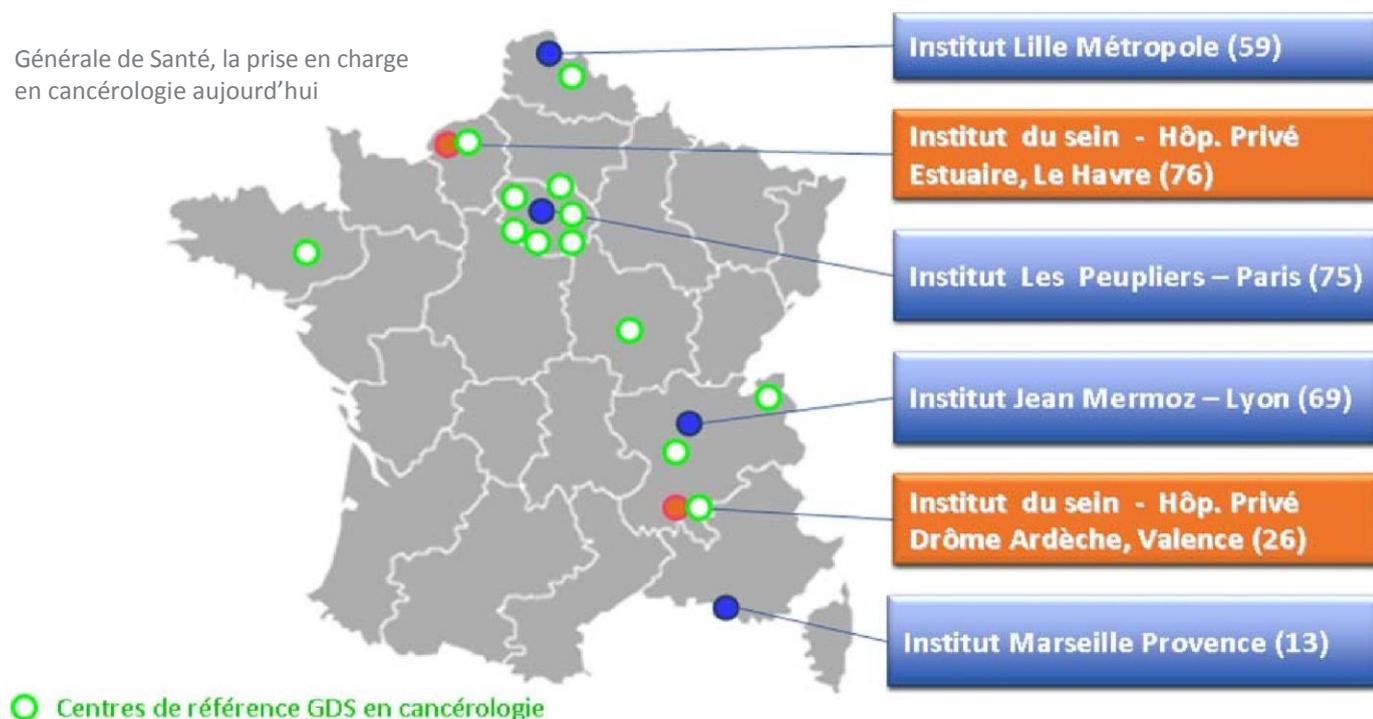
Le Groupe s'engageait en effet à organiser une prise en charge rapide, globale et personnalisée et un accès à l'ensemble des compétences et expertises en cancérologie, et aux différentes modalités de traitement (radiothérapie, chimiothérapie et chirurgie) sur le même site.

L'objectif de cette nouvelle organisation, résolument tournée vers le patient était :

- D'améliorer la prise en charge des patients et de leurs proches, de faciliter leur accès rapide aux professionnels des soins et renforcer la coordination entre eux;
- D'accompagner les patients les plus vulnérables avec la création du poste de coordinatrice du parcours de soins ;
- De dynamiser la relation avec les professionnels de la ville, le médecin généraliste en particulier;
- De développer la recherche et l'innovation.

« Véritables pôles de référence, ces établissements spécialisés offrent une organisation des soins et un dispositif d'accompagnement des patients et de leurs proches particulièrement qualitatif, efficient et lisible. Le label « Institut de Cancérologie » est la garantie d'une prise en charge de qualité. L'organisation, l'information et la proximité sont au cœur des priorités », déclare Pascal Roché, Directeur Général du Groupe.

Générale de Santé, la prise en charge en cancérologie aujourd'hui



UN BILAN POSITIF

Deux ans après leur création, les Instituts de cancérologie de Générale de Santé affichent un bilan positif et de nouvelles ambitions pour les années à venir. Ce projet innovant dans le secteur de l'hospitalisation a permis des avancées marquantes: invention d'un nouveau métier – la coordinatrice du parcours de soins, développement de la recherche clinique, étude sur les délais de prise en charge, structuration de l'après cancer (PPAC), consultations oncogénétiques

□ L'ENGAGEMENT DE GENERALE DE SANTE DEPUIS DE NOMBREUSES ANNEES

L'engagement de Générale de Santé s'inscrit dans une ambition de longue date : apporter son expertise en matière d'organisation et répondre à cet enjeu de santé publique. En 2006, le groupe s'était résolument engagé en structurant sa première filière de soins, en mobilisant 18 équipes médicales et paramédicales autour de mesures emblématiques comme la mise en place des réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP), le dispositif d'annonce et l'organisation des soins de supports.

L'accès aux soins pour tous est depuis l'origine, une priorité pour le Groupe => 97,5% des actes de chimiothérapie et de radiothérapie sont réalisés en secteur 1.

En 2012 Générale de Santé a souhaité aller encore plus loin dans la prise en charge et la coordination du parcours de soins, sur la base d'un cahier des charges et d'engagements précis définissant le label « Institut de Cancérologie ». Quatre Instituts de Cancérologie ont été créés : Les Peupliers-Paris, Lille Métropole, Jean Mermoz-Lyon et Marseille Provence.

Entre 2013 et 2014, deux Instituts du Sein ont été créés, à l'Hôpital privé Drôme Ardèche, à Valence (26) et à l'Hôpital privé de l'Estuaire au Havre (76). D'ici la fin de l'année 2014, trois nouveaux Instituts seront créés, portant à neuf le nombre d'Instituts de cancérologie de Générale de Santé.

□ LES INSTITUTS DE CANCEROLOGIE, UNE ORGANISATION PENSEE AUTOUR DU PATIENT

Avec la création des Instituts de Cancérologie, Générale de Santé avait inauguré une nouvelle organisation centrée sur le patient et la rapidité de la prise en charge, atout incontournable dans la course contre la montre que peut représenter le traitement du cancer. Le parcours de soins coordonné et les délais d'attente réduits vont dans ce sens.

Ainsi, cette prise en charge repose sur une unité de lieu pour les traitements (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie), la création du métier de coordination du parcours de soins destiné à faciliter la relation entre le patient, l'hôpital et la médecine de ville. La création d'un dispositif d'accompagnement des patients et de leurs proches avant, pendant et après la maladie et de mesures spécifiques pour les patients les plus vulnérables, complètent la prise en charge. C'est enfin l'accès à la recherche et à l'innovation.

DES OBJECTIFS ATTEINTS

- **Plus de 500 patients ont été pris en charge par les coordinatrices du parcours de soins dans les Instituts de cancérologie du groupe depuis leur création (septembre 2012).**
- L'accompagnement des patients les plus vulnérables par la coordinatrice du parcours de soins, quel que soit le motif: agressivité de la maladie, complexité des traitements, contexte personnel (isolement familial, difficultés sociales, problèmes professionnels ...) est un succès. La coordinatrice du parcours de soins a confirmé son rôle clé. Elle s'est avérée l'interlocuteur incontournable des patients, sachant évaluer leurs besoins et détecter leurs fragilités, leur apportant une écoute, une meilleure compréhension des différentes étapes de leur parcours de soins, une coordination efficace entre leur médecin traitant et les cancérologues

La création de la fonction de coordinatrice du parcours de soins a valu à l'Hôpital privé des Peupliers le trophée FHP 2014 de la « Relation avec les Usagers ».

Par ailleurs, depuis et dans le cadre du 3ème plan cancer national, la Direction Générale de l'Organisation des Soins (DGOS) a lancé un appel à projets sur ce thème.

- **L'attachée de recherche clinique** apporte une aide significative aux praticiens pour l'inclusion de patients dans des essais thérapeutiques et les publications. (Plus de 400 nouveaux patients inclus depuis janvier 2013.)

Témoignage Mathilde Rohfritsch, pharmacien adjoint-attachée de recherche clinique à l'Hôpital Privé Drôme Ardèche

« En tant que pharmacien-attachée de recherche clinique, je suis, au sein de l'établissement, la personne référente qui fait le lien entre le promoteur d'une étude clinique - un laboratoire pharmaceutique, un CHU, un groupe coopérateur,... -, les médecins investigateurs de l'Institut et tous les acteurs de santé intervenant dans l'étude autour du patient. Mon rôle consiste aussi à évaluer la faisabilité des études, à en coordonner la mise en place, à gérer les médicaments expérimentaux, à vérifier l'application du protocole et à veiller au respect des Bonnes Pratiques Cliniques... Une trentaine d'essais cliniques sont en cours à l'Hôpital Privé Drôme Ardèche. Des essais dits « interventionnels », destinés à évaluer un nouveau traitement ou une nouvelle stratégie thérapeutique et des essais « observationnels », basés sur le recueil de données médicales des patients. Ainsi depuis 2013, nous menons une étude de cohorte sur les délais de prise en charge de nos patientes atteintes d'un cancer du sein prises en charge à l'Institut du sein Drôme-Ardèche. Par rapport à la moyenne nationale - établie par une étude INCa (l'Institut national du cancer) publiée en juin 2013 -, nos délais d'accès au diagnostic sont pratiquement divisés par deux par rapport à la moyenne nationale (9,4 jours contre 17,7 jours). Et c'est d'une importance capitale : pour certains type de cancers, plus ces délais sont courts, plus grandes sont les chances de guérison. »

- **La prise de rendez-vous centralisée est une réalité dans tous les Instituts.** Elle ouvre l'accès aux soins de support - psychologue, diététicien, référent douleur, assistante sociale, oncoesthéticienne... - qui aident les patients à mieux vivre les effets de la maladie et du traitement.

- **L'accès aux traitements les plus pointus** s'est traduit notamment avec l'installation des **consultations oncogénétique** dans tous les Instituts (158 consultations depuis janvier 2014). L'oncogénétique signe l'accès à la médecine personnalisée de demain. Elle permet d'identifier d'éventuelles prédispositions génétiques au développement d'un cancer, d'affiner un diagnostic ou un pronostic, d'évaluer la réponse d'un patient à une thérapie ciblée, ou encore d'estimer le risque d'une réponse toxique à une thérapie standard.

Initiée à partir d'une expérience développée au sein de l'Institut de cancérologie Marseille-Provence en 2012, elle est aujourd'hui déployée dans tous les Instituts. Grâce à cette discipline, l'établissement répond aux attentes des professionnels de la cancérologie et aux besoins des patients sur deux points majeurs:

- Une activité de consultations pour l'identification et le suivi de personnes présentant des prédispositions génétiques au développement d'un cancer
- le ciblage des traitements en fonction de la carte d'identité de certaines tumeurs.

« L'oncogénétique est une discipline particulièrement prometteuse, qui permet notamment d'identifier d'éventuelles prédispositions génétiques au développement d'un cancer ou encore de vérifier l'efficacité d'un traitement. En y donnant accès dans ses Instituts, le Groupe permet à ses patients d'accéder à la médecine personnalisée de demain, encore appelée médecine de précision », souligne le Dr Philippe Souchois, Directeur de la Cancérologie de Générale de Santé

- **Le développement d'actions innovantes d'accompagnement des patients et de leurs proches** s'est également traduit par la signature en 2014 d'une convention de mécénat avec **Juris Santé**. Composée de juristes spécialisés en droit de la santé et en droit social, cette association apporte un soutien administratif ou juridique au patient et à ses proches. Elle apporte aussi une aide pour la gestion de la réinsertion professionnelle. L'accès à Juris Santé est gratuit pour tous les patients.

Trois questions à

Dominique Thirry, directrice de Juris Santé. L'association offre aux patients des Instituts de cancérologie un accompagnement juridique personnalisé.

Quel est le service rendu par Juris Santé ?

Nos juristes apportent aux patients un éclairage personnalisé, des explications concrètes, un soutien dans les démarches pour faire valoir leurs droits. Nous nous devons d'offrir le plus grand confort possible aux personnes très fragilisées. D'où la souplesse de nos modalités d'accompagnement, dans la chambre, par mail, téléphone ou Skype...

Quel est le travail effectué avec l'Institut de cancérologie Jean Mermoz ?

Dès la création de l'association en 2008, l'établissement a souhaité être pilote. Le succès a été immédiat. Nous faisons partie des soins de support et sommes très soutenus par les médecins, les soignants et l'assistante sociale, qui nous adressent des patients.

Quelles sont les problématiques les plus fréquentes ?

La moitié des demandes concerne le droit du travail et de la sécurité sociale. Nous lançons d'ailleurs à la rentrée 2014 un atelier mensuel de soutien au maintien dans l'emploi. Nous sommes également très consultés sur des problématiques d'assurance, mais aussi sur des questions relatives à la fin de vie, à la succession.

Le dispositif de Juris Santé a été généralisé, en 2014, à l'ensemble des Instituts.

En savoir plus : <http://jurissante.fr/> dthirry@jurissante.fr

• Le bénéfice des équipements bio-médicaux les plus récents

Le Cell Vizio :

Il s'agit d'un système d'endomicroscopie digestives parfois appelé « biopsies optiques ». Les médecins spécialistes accèdent à l'image de tissus à l'échelle microscopique de façon instantanée et non invasive. Ce système de reconnaissance facilite la prise de décision ainsi que la prise en charge du patient. L'Institut Jean Mermoz, à Lyon, a été un des premiers sites à expérimenter cette technique en France

Le CyberKnife :

Nouvelle arme thérapeutique contre le cancer, le Cyber Knife est le seul appareil de radiothérapie robotisée qui permet de délivrer de fortes doses d'irradiation en peu de séances avec une extrême précision, en préservant les tissus sains. Développée initialement pour le traitement des tumeurs intracrâniennes, cette innovation constitue également une avancée majeure pour le traitement des tumeurs extracrâniennes telles celle du foie, du poumon et de la prostate.

L'Institut Marseille Provence s'est doté, en 2014, de cet appareil, dont il n'existe qu'un seul équivalent – de génération antérieure – en région PACA et huit seulement au plan national, pour le bénéfice d'un bassin de population de 3 millions de personnes. Il réaménage depuis un an son service de radiothérapie pour accueillir en janvier 2015 son premier patient

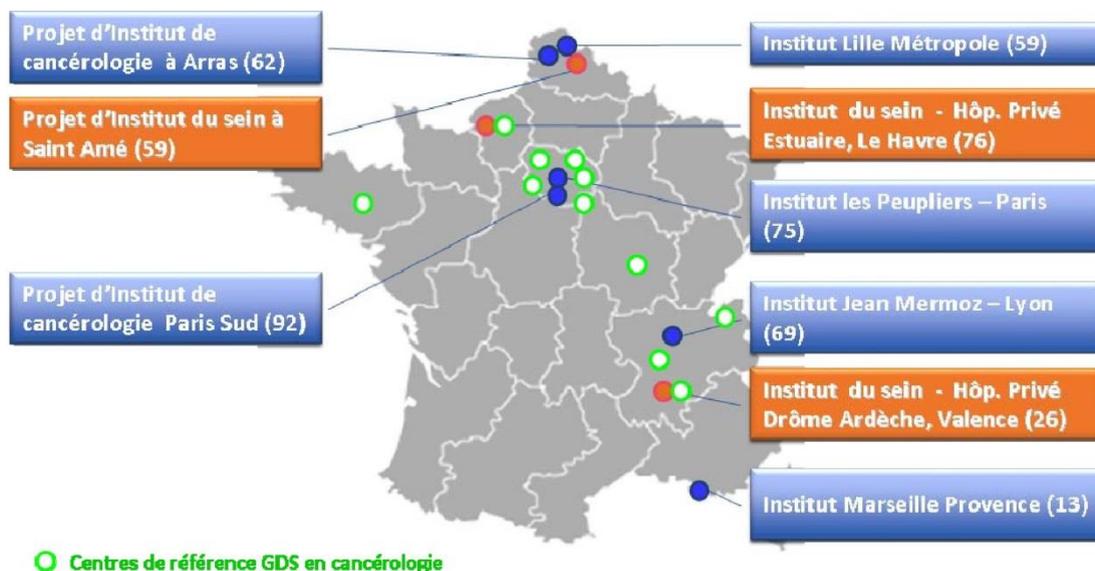
"Le cyberknife est un appareil de radiothérapie unique qui se présente comme une alternative non invasive à la chirurgie pour certaines tumeurs mobiles et/ou inopérables avec des indications validées dans les tumeurs pulmonaires, cérébrales, rachidiennes, hépatiques et les métastases ainsi que de multiples protocoles en cours dans les tumeurs du sein, ORL et prostatique.

Son intérêt est majeur pour les patients puisque son extrême précision permet de délivrer de fortes doses en peu de séances (3 en moyenne) en évitant les organes sains environnants".

déclare le docteur Emmanuel Gross, Oncologue – Radiothérapeute, l'Institut Marseille-Provence

DES PERSPECTIVES AMBITIEUSES

Générale de Santé, la prise en charge en cancérologie à fin 2014



• Un périmètre élargi; un réseau qui s'étend

Trois Instituts thématiques dédiés au traitement du cancer du sein : deux ont déjà été créés à l'Hôpital Drôme Ardèche, à Valence (26) et à l'Hôpital privé de l'Estuaire au Havre (76) ; un troisième ouvrira à la fin de l'année à la Clinique Saint Amé, à Lambrez-les-Douai (59).

Deux nouveaux Instituts de cancérologie verront par ailleurs le jour d'ici la fin de l'année, à l'Hôpital privé d'Antony (92) et à l'Hôpital privé Arras Les Bonnettes, à Arras (62).

• Un développement toujours accru de la recherche et l'innovation

La cancérologie est le 1^{er} contributeur de la recherche clinique en France.

Fort de son premier bilan, l'ambition du Groupe et de ses équipes d'investigateurs est de poursuivre son implication et investissement, en incluant des patients dans les essais cliniques et en publiant dans des revues scientifiques, pour conforter la légitimité du Groupe et des cancérologues.

• Le développement de la prise de charge de l'après-cancer dont l'Activité Physique Adaptée (APA)

À la fin des traitements, le patient entre dans une nouvelle phase dite de « l'Après-Cancer ». Il retrouve son cadre de vie habituel. Après une phase d'hyper médicalisation, une prise en charge personnalisée et adaptée l'aide à reprendre plus rapidement une vie personnelle, sociale et professionnelle.

Au-delà de la dimension médicale, le patient bénéficie dans les Instituts de cancérologie d'un programme spécifique adapté pour préserver la continuité et la qualité de vie, et pour construire si besoin un nouveau projet de vie. Il s'agit également d'assurer la coordination avec les intervenants de ville.

En complément, les Instituts de cancérologie développent une offre d'activité physique adaptée encadrée par des professionnels habilités, pour les patients. L'activité physique adaptée, initiée pendant ou après les traitements, a démontré un intérêt médical (diminution du risque de récurrences de certains cancers du sein) et des bénéfices (diminution de la fatigue, meilleure qualité de vie, amélioration du sommeil et de l'humeur ...) chez les patients atteints de cancer¹.

¹ Source : INCa Dossier «Activité physique adaptée », Fiche repères «Activité physique et cancer », Janvier 2012

-oOo-

A la fin de l'année 2014, le groupe Générale de Santé totalisera 9 Instituts de cancérologie.

Les traitements du cancer sont en constante évolution : la chimiothérapie orale, l'accès aux molécules innovantes et le développement de la médecine personnalisée ou encore les nouvelles techniques de radiothérapie, vont bouleverser les techniques médicales.

Les progrès thérapeutiques considérables tendent à faire évoluer le cancer vers le mode « maladie chronique » et le vieillissement de la population demandent une adaptation des pratiques actuelles.

Dans ce contexte, il s'agit pour Générale de Santé de faire de ses Instituts de cancérologie des « laboratoires » pour anticiper les prises en charge de demain:

Il s'agit de:

- **Renforcer la coordination des acteurs de soins.**
- **Développer la chirurgie ambulatoire.**
- **Développer la médecine personnalisée.**
- **Développer les soins palliatifs.**
- **Développer la recherche l'innovation et l'enseignement/la formation**

LE GROUPE GENERALE DE SANTE : la cancérologie en 2013

- **Générale de Santé est le 1^{er} acteur national du secteur privé en cancérologie avec 4 Instituts de Cancérologie, 2 Instituts du Sein et 14 hôpitaux de référence en cancérologie en France**
- **25 800 patients ont été pris en charge en chirurgie du cancer en 2013 au sein des établissements Générale de Santé**
- **85 400 séances de chimiothérapie ont été réalisées en 2013 dans les 21 services spécialisés de Générale de Santé**
- **155 800 séances de radiothérapie ont été effectuées dans les 10 centres du Groupe en 2013**
- 97,5% des actes de chimiothérapie et de radiothérapie sont réalisés en secteur 1.
- Environ 200 autorisations « traitement du cancer »

LE CANCER EN CHIFFRES (source IN C a)

- **3 millions de personnes vivent en France, avec ou après un cancer**
 - **148 000 décès par an : 1^{ère} cause de mortalité prématurée en France devant les maladies cardiovasculaires, MAIS AUSSI 1^{ère} CAUSE DE MORTALITE EVITABLE**
 - 355 000 nouveaux cas diagnostiqués chaque année dont 59% chez les plus de 65 ans
 - 4 cancers représentent plus de 50% des cancers: sein, prostate, poumon et colon
 - 50% des patients atteints de cancer sont pris en charge dans le secteur privé

A propos de Générale de Santé:

Premier Groupe privé de soins et services à la santé, Générale de Santé compte 19 000 salariés dont 7 000 infirmier(e)s et 4 000 aides soignant(e)s dans 75 établissements et centres.

Avec près de 4 500 praticiens, elle représente la première communauté libérale de France. Acteur majeur de l'hospitalisation, Générale de Santé couvre l'ensemble de la chaîne de soins : médecine-chirurgie-obstétrique, cancérologie, soins de suite et de réadaptation et hospitalisation à domicile. Générale de Santé développe une offre de soins originale associant qualité et sécurité de la prise en charge, efficacité de l'organisation et qualité humaine. Le Groupe propose une prise en charge globale avec un accompagnement personnalisé, avant, pendant et après l'hospitalisation, qui prenne en compte toutes les dimensions du patient ; il participe aux missions de service public de santé et au maillage sanitaire du territoire.

En savoir plus : www.generale-de-sante.fr

Contact presse :

Marie Roux de Luze – Service de Presse de Générale de SantéTél.:

01.53.23.14.16 – m.rouxdeluze@gsante.fr

3.13. Communiqué de presse en date du 2 octobre 2014

Paris, le 2 Octobre 2014

Communiqué

Changement de contrôle et refinancement de Générale de Santé

Ramsay Health Care et Crédit Agricole Assurances, filiale du Crédit Agricole, ont acquis une participation majoritaire au sein de Générale de Santé. A l'issue de l'opération réalisée hier au prix de 16 euros par action, Ramsay et Crédit Agricole Assurances détiennent au total 83,4 % du capital et 75,7% des droits de vote de Générale de Santé.

Afin de refléter le nouvel actionnariat, le conseil d'administration est désormais composé de :

- Monsieur Christopher Rex (Président)
- Monsieur Jean-Jacques Duchamp (Vice-Président)
- Monsieur Peter Evans
- Monsieur Craig McNally
- Monsieur Bruce Soden

Demeurent membres du Conseil en qualité d'administratrices indépendantes :

- Madame Anne-Marie Couderc
- Madame Valérie Hortefeux

Monsieur Pascal Roché, Directeur Général, poursuit ses missions à la tête du groupe.

Générale de Santé a par ailleurs conclu un nouveau contrat de crédit syndiqué comprenant diverses facilités d'un montant total maximum de 1,075 milliard d'euros à échéance 2020, dont 500 millions ont été tirés immédiatement aux fins principalement de refinancer sa dette bancaire devenue exigible du fait du changement de contrôle.

Le nouveau contrat de crédit syndiqué a été conclu avec Barclays Bank PLC, BNP Paribas S.A., Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Deutsche Bank AG, London Branch et Natixis en qualité d'Arrangeurs Mandatés et Prêteurs initiaux. BNP Paribas S.A. intervient également en qualité d'Agent du crédit et Agent des Sûretés.

A propos de Générale de Santé :

Générale de Santé est coté sur Eurolist d'Euronext Paris (anciennement Premier Marché) depuis juin 2001 et fait partie de l'indice Midcac. Premier Groupe privé de soins et services à la santé, Générale de Santé compte 19 000 salariés dont 7 000 infirmier(e)s et 4 000 aides soignant(e)s dans 75 établissements et centres.

Avec près de 4 500 praticiens, elle représente la première communauté libérale de France. Acteur majeur de l'hospitalisation, Générale de Santé couvre l'ensemble de la chaîne de soins : médecine-chirurgie-obstétrique, cancérologie, soins de suite et de réadaptation et hospitalisation à domicile. Générale de Santé développe une offre de soins originale associant qualité et sécurité de la prise en charge, efficacité de l'organisation et qualité humaine. Le Groupe propose une prise en charge globale avec un accompagnement personnalisé, avant, pendant et après l'hospitalisation, qui prend en compte toutes les dimensions du patient ; il participe aux missions de service public de santé et au maillage sanitaire du territoire.

En savoir plus : www.generale-de-sante.fr

Code ISIN et Euronext Paris : FR000044471
Site Internet : www.generale-de-sante.fr

Relations Investisseurs/Analystes :
Arnaud Jeudy
Tél. + 33 (0)1 53 23 14 75
a.jeudy@gsante.fr

Relations Presse :
Martine Esquirou
Tel. + 33 (0)1 53 23 12 62
m.esquirou@gsante.fr

10^{ème} EDITION D'OCTOBRE ROSE

**GENERALE DE SANTE SE MOBILISE
POUR LE DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN**

Dépister tôt pour sauver des vies

En France, le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes.
Dépisté à temps, il peut être guéri dans 9 cas sur 10

Le mois d'octobre est l'occasion pour le groupe Générale de Santé de se mobiliser à nouveau contre le cancer du sein. Le Groupe réaffirme sa position d'acteur fortement engagé dans la lutte contre le cancer et propose dans ses établissements différentes manifestations et animations pédagogiques pour informer et convaincre les femmes du rôle primordial du dépistage : le cancer du sein est en effet toujours en France le 1^{er} cancer chez la femme, en termes de nouveaux cas et de mortalité.

- **Des équipes mobilisées sous une bannière commune**

Le mois d'octobre est l'occasion pour Générale de Santé de mobiliser ses équipes autour d'actions communes dans ses établissements. Sous une même identité, des actions emblématiques sont mises en place au sein des établissements du Groupe pendant tout le mois. La couleur rose fédère la mobilisation des équipes de Générale de Santé et, dans chaque établissement, des prises de paroles et des actions spécifiques rappellent à toutes les femmes la nécessité de se faire dépister. Cette campagne Octobre rose reflète les actions mises en place et poursuivies par le Groupe tout au long de l'année dans la prise en charge du cancer du sein.

Une identité Groupe pour Octobre rose



- **Générale de Santé a fait de la lutte contre le cancer une priorité**

La mobilisation des équipes de Générale de Santé à l'occasion de ce mois dédié au dépistage du cancer du sein, s'inscrit naturellement dans l'engagement du Groupe, dans la lutte contre le cancer.

Cet engagement de longue date a été conforté en septembre 2012 par la création au sein de ce réseau du **label «Institut de cancérologie », qui réunit toutes les compétences sur un même site (chirurgie, radiothérapie, chimiothérapie).**

Sous ce label, 4 Instituts de cancérologie sont nés à Paris, Lyon, Lille et Marseille et 2 autres verront le jour à Arras et Antony d'ici la fin de l'année. Deux Instituts du sein (Valence, Le Havre) ont également été créés, en attendant l'ouverture d'un troisième en Artois, à Saint Amé, d'ici la fin de l'année.

Les Instituts de cancérologie répondent aux objectifs suivants :

1. améliorer la prise en charge des patients et de leurs proches, faciliter leur accès rapide aux professionnels des soins et renforcer la coordination entre eux ;
2. réunir sur un même site toutes les compétences et expertises en cancérologie
3. accompagner les patients les plus vulnérables avec la création du poste de coordinatrice du parcours de soins
4. renforcer les liens avec les professionnels de la ville, le médecin généraliste en particulier
5. développer la recherche, l'innovation, et l'enseignement.

Cette initiative innovante dans le secteur de l'hospitalisation a permis **des avancées marquantes** : invention d'un nouveau métier – la coordinatrice du parcours de soins, mise en place des consultations d'oncogénétique, développement de la recherche clinique, étude sur les délais de prise en charge, signature d'un accord de mécénat avec Juris Santé, structuration de l'après cancer (PPAC) ...

Les traitements du cancer sont en constante évolution : la chimiothérapie orale, l'accès aux molécules innovantes, la chirurgie ambulatoire, le développement de la médecine personnalisée ou encore les nouvelles techniques de radiothérapie, vont bouleverser les techniques médicales.

Les progrès thérapeutiques considérables tendent à faire évoluer la prise en charge des cancers vers le mode « maladie chronique » et le vieillissement de la population demandent une adaptation des pratiques actuelles.

**Dans ce contexte, il s'agit aussi pour Générale de Santé de faire de ses Instituts de cancérologie des « laboratoires » pour anticiper les prises en charge de demain:
Il s'agit de :**

- ⇒ **Renforcer la coordination des acteurs de soins.**
- ⇒ **Développer la chirurgie ambulatoire.**
- ⇒ **Développer la médecine personnalisée.**
- ⇒ **Développer les soins palliatifs.**
- ⇒ **Développer la recherche l'innovation et l'enseignement/la formation**

LE GROUPE GENERALE DE SANTE : la cancérologie en 2013

- **Générale de Santé est le 1^{er} acteur national du secteur privé en cancérologie avec 4 Instituts de Cancérologie, 2 Instituts du Sein et 14 hôpitaux de référence en cancérologie en France**
- **25 800 patients ont été pris en charge en chirurgie du cancer en 2013 au sein des établissements Générale de Santé**
- **85 400 séances de chimiothérapie ont été réalisées en 2013 dans les 21 services spécialisés de Générale de Santé**
- **155 800 séances de radiothérapie ont été effectuées dans les 10 centres du Groupe en 2013**
- **97,5% des actes de chimiothérapie et de radiothérapie sont réalisés en secteur 1.**
- **Environ 200 autorisations « traitement du cancer »**

LE CANCER DU SEIN EN CHIFFRES (source INC a)

- **1^{er} cancer chez la femme en nombre de nouveaux cas**
- **1^{ère} cause de décès parmi les cancers féminins**
- **Il augmente avec l'âge et très significativement après 50 ans**
- **Une femme sur huit sera concernée dans sa vie par le cancer du sein**
- **Une femme sur trois en France ne se fait toujours pas dépister ou pas régulièrement**
- **90% : détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut être guéri dans 90% des cas**

A propos de Générale de Santé :

Premier Groupe privé de soins et services à la santé, Générale de Santé compte 19 000 salariés dont 7 000 infirmier(e)s et 4 000 aides soignant(e)s dans 75 établissements et centres.

Avec près de 4 500 praticiens, elle représente la première communauté libérale de France. Acteur majeur de l'hospitalisation, Générale de Santé couvre l'ensemble de la chaîne de soins : médecine-chirurgie-obstétrique, cancérologie, soins de suite et de réadaptation et hospitalisation à domicile. Générale de Santé développe une offre de soins originale associant qualité et sécurité de la prise en charge, efficacité de l'organisation et qualité humaine. Le Groupe propose une prise en charge globale avec un accompagnement personnalisé, avant, pendant et après l'hospitalisation, qui prend en compte toutes les dimensions du patient ; il participe aux missions de service public de santé et au maillage sanitaire du territoire.

En savoir plus : www.generale-de-sante.fr

Contact presse :

Marie Roux de Luze - Service de presse de Générale de Santé

Tel. : 01.53.23.14.16 - m.rouxdeluze@gsante.fr

3.15. Communiqué de presse en date du 8 octobre 2014

Paris, le 8 Octobre 2014

Communiqué de Presse

Convocation d'une assemblée générale mixte de Générale de Santé le 18 novembre 2014

Le conseil d'administration de Générale de Santé s'est réuni le 7 octobre 2014 sous la présidence de Christopher Rex dans sa composition, issue du conseil qui a fait suite à l'acquisition le 1^{er} octobre dernier par Ramsay Health Care (UK) Ltd. et Crédit Agricole Assurances de 83,4% du capital de la société.

L'ordre du jour de cette réunion portait notamment sur l'examen des projets de modifications statutaires proposées par les nouveaux actionnaires et mentionnées dans leurs déclarations d'intentions. Le conseil d'administration a décidé de convoquer pour le 18 novembre 2014 une assemblée générale des actionnaires de Générale de Santé qui sera appelée à approuver ces modifications statutaires. Les principales modifications statutaires porteront sur les points suivants :

- réduction de 5 ans à 2 ans de la période de détention minimale permettant l'attribution de droits de vote double ;
- allongement de la durée du mandat des administrateurs de 3 ans à 4 ans ;
- insertion d'une liste de décisions requérant l'approbation de la majorité des deux tiers des membres présents, réputés présents ou représentés du conseil d'administration ;
- possibilité pour les actionnaires de participer à l'assemblée générale par visioconférence si le conseil d'administration le permet.

Enfin, le conseil d'administration a arrêté le principe d'une distribution en numéraire par Générale de Santé à ses actionnaires comprenant un acompte sur dividende d'un montant maximum de 79,6 millions d'euros et une distribution exceptionnelle à hauteur de 60,4 millions d'euros, qui sera financée par l'utilisation à due concurrence des facilités de crédit mises en place lors du refinancement du groupe Générale de Santé le 1^{er} octobre dernier. Cette distribution exceptionnelle, qui, comme l'acompte sur dividende, a vocation à intervenir avant la fin de l'année, sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 18 novembre 2014.

Le conseil d'administration soumettra également aux actionnaires de Générale de Santé l'augmentation du nombre total des administrateurs pour porter la composition de son conseil d'administration à 11 membres, ainsi que la nomination de 4 nouveaux administrateurs.

A propos de Générale de Santé :

Générale de Santé est coté sur Euronext Paris (anciennement Premier Marché) depuis juin 2001 et fait partie de l'indice Midcac. Premier Groupe privé de soins et services à la santé, Générale de Santé compte 19 000 salariés dont 7 000 infirmier(e)s et 4 000 aides soignant(e)s dans 75 établissements et centres.

Avec près de 4 500 praticiens, elle représente la première communauté libérale de France. Acteur majeur de l'hospitalisation, Générale de Santé couvre l'ensemble de la chaîne de soins : médecine-chirurgie-obstétrique, oncologie, soins de suite et de réadaptation et hospitalisation à domicile. Générale de Santé développe une

offre de soins originale associant qualité et sécurité de la prise en charge, efficacité de l'organisation et qualité humaine. Le Groupe propose une prise en charge globale avec un accompagnement personnalisé, avant, pendant et après l'hospitalisation, qui prend en compte toutes les dimensions du patient ; il participe aux missions de service public de santé et au maillage sanitaire du territoire.

En savoir plus : www.generale-de-sante.fr

Code ISIN et Euronext Paris : FR0000044471

Site Internet : www.generale-de-sante.fr

Relations Investisseurs/Analystes :

Arnaud Jeudy

Tél. + 33 (0)1 53 23 14 75

a.jeudy@gsante.fr

Relations Presse :

Martine Esquirou

Tel. + 33 (0)1 53 23 12 62

m.esquirou@gsante.fr

3.16. Communiqué de presse en date du 13 octobre 2014

Le présent communiqué ne constitue pas une offre en vue d'acquérir des titres. L'offre publique d'achat simplifiée décrite ci-après ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers

Paris, le 13 Octobre 2014

Communiqué

DEPOT PAR GENERALE DE SANTE D'UN PROJET DE NOTE EN REPONSE A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE



INITIÉE CONJOINTEMENT PAR LES SOCIÉTÉS RAMSAY HEALTH CARE (UK) LIMITED ET PREDICA



AVIS IMPORTANT

Un projet de note en réponse a été établi et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 13 octobre 2014, conformément aux dispositions de l'article 231-19 du règlement général de l'AMF.

Le présent communiqué a été établi par Générale de Santé et est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général de l'AMF.

Le projet d'offre publique d'achat simplifiée, le projet de note d'information des sociétés Ramsay Health Care (UK) Limited et Predica ainsi que le projet de note en réponse de la société Générale de Santé restent soumis à l'examen de l'AMF.

PRESENTATION DE L'OFFRE

En application de l'article L. 433-1 du Code monétaire et financier, du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1 2° et 234-2 et suivants du règlement général de l'AMF, la société Ramsay Health Care (UK) Limited, société à responsabilité (*private limited company*) de droit anglais dont le siège social est sis 1 Hassett Street, Bedford, Bedfordshire, MK40 1HA, Royaume-Uni, identifiée sous le numéro 06043039 (« **RHC UK** »), conjointement avec la société Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole (Predica), société anonyme au capital de 986.033.325 euros, dont le siège social est sis 50-56, rue de la Procession - 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 334 028 123 (« **Predica** »), ensemble avec RHC UK les « **Initiateurs** », offrent de manière irrévocable aux actionnaires de la société Générale de Santé, société anonyme au capital de 42.320.396,25 euros dont le siège social est sis 96, avenue d'Iéna - 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 383 699 048 (« **Générale de Santé** » ou la « **Société** ») d'acquérir dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** ») la totalité de leurs actions de la Société qui sont admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000044471 (mnémonique GDS) (les « **Actions** »), au prix de 16 euros par Action.

Conformément aux dispositions de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, l'Offre fait suite au franchissement de concert par les Initiateurs du seuil de 30% du capital et des droits de vote de Générale de Santé à la suite de la réalisation le 1^{er} octobre 2014 de l'acquisition par les Initiateurs, dans les conditions décrites à la section 1.2 ci-après, d'un bloc d'actions représentant au total 47.077.017 actions, soit 83,43% du capital et 75,72% des droits de vote théoriques de Générale de Santé (le « **Bloc de Contrôle** »), auprès des anciens actionnaires de contrôle de la Société, Santé SA et Santé Développement Europe SAS.

L'Offre porte sur la totalité des actions de la Société non détenues, directement ou indirectement par les Initiateurs à la date du présent document, soit un nombre maximum de 9.350.178 actions existantes représentant 16,57% et 24,28% des droits de vote théoriques du capital de la Société sur la base d'un nombre total de 56.427.195 actions et de 108.728.262 droits de vote théoriques.

Il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société. Il n'existe en outre aucun plan d'options de souscription d'actions, ni aucun plan d'attribution d'actions gratuites en cours au sein de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« **Crédit Agricole CIB** ») et Lazard Frères Banque ont, en tant qu'établissements présentateurs de l'Offre agissant pour le compte des Initiateurs, déposé le projet d'Offre auprès de l'AMF le 10 octobre 2014, étant précisé que seul Crédit Agricole CIB garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par les Initiateurs dans le cadre de l'Offre.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

AVIS MOTIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article 231-19 du règlement général de l'AMF, lors de sa réunion du 7 octobre 2014, le Conseil d'administration de la Société a adopté l'avis motivé ci-après relatif au projet d'Offre, l'ensemble des membres du Conseil étant présents :

« Le Conseil d'administration de Générale de Santé s'est réuni le 7 octobre 2014 sous la présidence de Monsieur Christopher Rex, afin d'examiner le projet d'offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») devant être déposé par les sociétés Ramsay Health Care (UK) Limited et Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole (ensemble, les « **Initiateurs** »).

Le Conseil d'administration a notamment pris connaissance :

- du projet de note d'information établi par les Initiateurs, décrivant notamment les caractéristiques de l'Offre, les intentions des Initiateurs concernant en particulier les activités et la stratégie de la Société ainsi que les éléments d'appréciation du prix de l'Offre établis par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Lazard Frères Banque, établissements présentateurs de l'Offre ;
- du projet de note d'information en réponse de la Société prévu par l'article 231-19 du Règlement Général de l'AMF, qui sera déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'Offre ; et
- du rapport présenté par le cabinet Finexsi, représenté Monsieur Olivier Peronnet, agissant en qualité d'expert indépendant nommé en application des dispositions de l'article 261-1 I 1° du Règlement Général de l'AMF (l'« **Expert Indépendant** »), relatif aux conditions financières de l'Offre.

Le Conseil d'administration a notamment constaté que :

- (i) les Initiateurs ont acquis le contrôle de Générale de Santé le 1^{er} octobre 2014 et détiennent de concert 83,43 % du capital et 75,72% des droits de vote de la Société ;
- (ii) la Société a refinancé avec succès sa dette bancaire devenue exigible du fait du changement de contrôle, au moyen d'un nouveau contrat de crédit syndiqué comprenant diverses facilités d'un montant total maximum de 1,075 milliard d'euros à échéance 2020, dont seulement 500 millions ont été tirés ;
- (iii) les Initiateurs ont indiqué que leur stratégie à l'égard de Générale de Santé est de faire évoluer son modèle d'offre de soins et d'adapter ses organisations pour qu'elles soient plus simples, plus réactives, plus proches des patients et des praticiens, et ont précisé qu'ils entendent étudier les opportunités de développement de Générale de Santé en Europe ;
- (iv) les initiateurs ont par ailleurs indiqué que l'Offre s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité et du développement de la Société, et qu'ils entendent s'appuyer sur les talents et le savoir-faire de l'équipe managériale et des salariés de Générale de Santé et poursuivre la politique de la Société en matière d'emploi et de gestion des relations sociales et des ressources humaines et que l'Offre ne devrait donc pas avoir d'incidence particulière sur l'emploi ;
- (v) le prix de l'Offre de 16 euros par action correspond au prix par action payé par les Initiateurs pour acquérir le contrôle de la Société à l'issue d'un processus de cession concurrentiel ;
- (vi) la SCA Attia Villard Fribourg et Rainbow Santé qui avaient dans un communiqué en date du 2 juin 2014 annoncé avoir l'intention « d'examiner la possibilité de déposer une offre dans les meilleurs délais à l'ensemble des actionnaires de la société Générale de Santé à un prix unitaire supérieur à celui offert par » les Initiateurs aux anciens actionnaires de contrôle de la Société n'a à sa connaissance pas donné de suite à cette annonce ;
- (vii) ce prix de 16 euros par action fait ressortir une prime 8,5% sur le cours de clôture de l'action Générale de Santé (ajusté du dividende annuel) au 11 mai 2014 (dernier jour de cotation précédant l'annonce de l'entrée en négociation exclusive des Initiateurs avec les anciens actionnaires de contrôle de la Société), et des primes comprises entre 8% et 38,1% par rapport aux cours moyens pondérés (non ajustés du dividende) historiques allant jusqu'à vingt-quatre mois à cette date ;
- (viii) les termes de l'Offre se comparent favorablement aux différents critères de valorisation présentés par l'Expert Indépendant dans son rapport qui conclut au caractère équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires de Générale de Santé du prix de 16 euros par action proposé dans le cadre de l'Offre ;

- (ix) *l'Offre permet aux actionnaires de Générale de Santé qui souhaiteraient céder leurs titres de bénéficier d'une liquidité totale et immédiate à un prix offrant une prime sur les cours ;*
- (x) *les Initiateurs ont par ailleurs indiqué qu'ils n'envisagent pas de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire, mais ont au contraire l'intention de maintenir l'admission des actions de Générale de Santé aux négociations sur Euronext Paris à l'issue de l'Offre, ce qui permettra (i) à la Société de continuer à bénéficier d'un accès aux marchés de capitaux et d'assurer la liquidité du titre Générale de Santé, et (ii) aux actionnaires minoritaires qui souhaitent continuer à accompagner le développement la Société - désormais adossée à un acteur majeur de la santé privée et à un grand groupe d'assurances - dans une nouvelle phase de son développement, de demeurer actionnaires de celle-ci.*

A la lumière des éléments qui précèdent et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration statuant à l'unanimité, y compris ses membres indépendants, émet un avis favorable sur le projet d'Offre, qu'il considère comme étant conforme tant aux intérêts de la Société, qu'à ceux de ses actionnaires et de ses salariés. »

RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT SUR LE CARACTERE EQUITABLE DE L'OFFRE ET DU RETRAIT OBLIGATOIRE

En application de l'article 261-1 I 1° du règlement général de l'AMF, le Conseil d'administration de Générale de Santé, lors de sa séance du 28 juillet 2014, a désigné le cabinet Finexsi, représenté par Monsieur Olivier Peronnet, en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre.

Les conclusions de ce rapport (qui est intégralement reproduit en annexe de la note en réponse) sont les suivantes :

« La présente Offre fait suite à l'acquisition par les initiateurs d'un bloc de contrôle représentant 83,4% du capital de la société.

Dans ce cadre et par référence aux critères d'évaluation les plus pertinents, nous observons que le prix d'offre de 16,00 € par action :

- i. correspond strictement au prix d'acquisition du bloc de contrôle, lequel résulte d'un processus de mise en concurrence de plusieurs acquéreurs potentiels dont les mieux disant ont été les initiateurs, agissant de concert ;*
- ii. s'inscrit dans la fourchette haute des estimations par le DCF, lesquelles aboutissent à un prix compris entre 13,15 € et 16,28 € par action et présente une prime de 0,7% par rapport à la valeur centrale de 15,89 €, étant précisé que ces estimations présentent un caractère volontariste marqué dès lors qu'elles intègrent le potentiel de développement de la société par croissance externe sur les prochaines années.*

De surcroît, dans un contexte où le flottant et les volumes apparaissent limités, l'Offre permet aux actionnaires minoritaires d'accéder à la liquidité immédiate pour la totalité de leurs titres sans avoir à subir l'aléa inhérent à la réalisation du plan d'affaires. Par rapport au cours de bourse moyens historiques, le prix de 16,00 € par action offre une prime de +8,0% à +26,0% selon les cours de référence retenus, et de 3,2% par rapport au cours du 9 mai 2014, veille de l'annonce de l'entrée en négociation exclusive. Le cours de bourse n'a, de plus, jamais atteint le prix d'offre au cours des deux années précédant l'annonce.

En l'absence de sociétés cotées et de transactions réellement comparables, les méthodes analogiques n'ont été utilisées qu'à titre de recoupement. Elles permettent de conforter le caractère équitable de la valeur DCF.

Dans ces conditions, nous sommes d'avis que le prix d'offre de 16,00 € par action est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires de GENERALE DE SANTE.

Par ailleurs, à notre connaissance, il n'existe pas d'accord connexe susceptible de remettre en cause le traitement équitable des associés au plan financier. »

MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE ET CONTACT INVESTISSEURS

Le projet de note d'information en réponse établi par Générale de Santé est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Générale de Santé (www.generale-de-sante.fr). Des exemplaires du présent projet de note d'information en réponse peuvent également être obtenus sans frais auprès de Générale de Santé, 96 Avenue d'Iéna, 75116 Paris.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Générale de Santé seront déposées auprès de l'AMF et mises à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat selon les mêmes modalités.

A propos de Générale de Santé :

Générale de Santé est coté sur Eurolist d'Euronext Paris (anciennement Premier Marché) depuis juin 2001 et fait partie de l'indice Midcac. Premier Groupe privé de soins et services à la santé, Générale de Santé compte 19 000 salariés dont 7 000 infirmier(e)s et 4 000 aides soignant(e)s dans 75 établissements et centres.

Avec près de 4 500 praticiens, elle représente la première communauté libérale de France. Acteur majeur de l'hospitalisation, Générale de Santé couvre l'ensemble de la chaîne de soins : médecine-chirurgie-obstétrique, oncologie, soins de suite et de réadaptation et hospitalisation à domicile. Générale de Santé développe une offre de soins originale associant qualité et sécurité de la prise en charge, efficacité de l'organisation et qualité humaine. Le Groupe propose une prise en charge globale avec un accompagnement personnalisé, avant, pendant et après l'hospitalisation, qui prend en compte toutes les dimensions du patient ; il participe aux missions de service public de santé et au maillage sanitaire du territoire.

En savoir plus : www.generale-de-sante.fr

Code ISIN et Euronext Paris : FR000044471

Site Internet : www.generale-de-sante.fr

Relations Investisseurs/Analystes :

Arnaud Jeudy

Tél. + 33 (0)1 53 23 14 75

a.jeudy@gsante.fr

Relations Presse :

Martine Esquirou

Tel. + 33 (0)1 53 23 12 62

m.esquirou@gsante.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

REGENERER

15 octobre 2014

Artères, muscle, pancréas, cornée... Comment réparer nos organes avec des cellules souches médicamenteuses ? Comment reprogrammer nos cellules pour inverser leur vieillissement ? Quels biomatériaux utiliser pour reconstruire un organe en trois dimensions ? Les avancées scientifiques dans le domaine de la régénération tissulaire portent de grands espoirs pour les patients. Des espoirs d'autant plus importants qu'ils visent les causes – non les symptômes – de nombreuses maladies. Pour encourager ces progrès, le Grand Prix Fondation Générale de Santé récompense cette année encore deux chercheurs exceptionnels.

RECOMPENSER L'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

Inauguré en 2012 en présence du Prix Nobel de médecine Shinya YAMANAKA, pionnier de la reprogrammation induite (IPS), le Grand Prix Fondation Générale de Santé pour la thérapie cellulaire et la médecine régénérative est organisé en partenariat avec l'Académie des sciences. Le Prix est placé sous le parrainage du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Doté de 100 000 euros, il récompense chaque année l'excellence scientifique dans le domaine de la régénération tissulaire. Pour sa troisième édition, le Grand Prix Fondation Générale de Santé récompense deux chercheurs pour leurs travaux exceptionnels en thérapie cellulaire.

Le Grand Prix pour la recherche fondamentale (50 000€) est attribué à Shahragim TAJBAKHSH, Directeur du département de développement et biologie des cellules souches à l'Institut Pasteur. Shahragim TAJBAKHSH étudie les mécanismes qui régulent les cellules souches et leur différenciation. Il est parvenu à démontrer l'influence de certains facteurs génétiques dans la détermination de l'identité musculaire des cellules souches, ainsi que leurs capacités régénératrices. En collaboration, il a également démontré que certaines cellules souches peuvent moduler leur métabolisme et entrer dans un état de dormance leur permettant de survivre longtemps après la mort de l'organisme dans lequel elles se trouvent.

Le Grand Prix pour la recherche clinique et translationnelle (50 000€) est attribué à Jérôme LARGHERO, Directeur du Département de Biothérapies cellulaires et tissulaires de l'Hôpital Saint-Louis, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et Université Paris Diderot. Jérôme LARGHERO développe des projets d'ingénierie tissulaire dans des domaines aussi variés que le remplacement de l'œsophage, l'artériopathie des membres inférieurs ou certaines pathologies oculaires. Il utilise des biomatériaux tels que des patches cellularisés ou des tubes valvés ensemencés de cellules souches mésenchymateuses dans des projets de chirurgie réparatrice. Il s'est distingué dans le lancement d'un essai clinique de phase 1 testant les effets de la greffe de myoblastes dans l'insuffisance cardiaque sévère.

Fondation d'entreprise Générale de Santé

96 avenue d'Iéna – 75116 Paris Cedex 16 • Tél : +33 (0)1 53 23 12 59 • Fax : +33 (0)1 47 23 61 11
Autorisation administrative par arrêté préfectoral du 11 août 2008 • SIRET : 508 945 359 00018

AIDER LES PATIENTS : SOUTENIR LE DON ANONYME ET GRATUIT, PRELEVER DES GREFFONS

Créée en 2008, la Fondation d'entreprise de Générale de Santé – premier groupe d'hospitalisation privée en France - est devenue le premier acteur de la collecte de cellules souches issues du sang de cordon ombilical, dans le cadre du don

anonyme et gratuit. Ces greffons sont utilisés pour traiter des cancers du sang et de maladies rares. Lorsque ces prélèvements ne remplissent pas tous les critères pour être transplantés à des patients, la Fondation les offre à des chercheurs pour un usage scientifique.

AIDER LES CHERCHEURS EN OFFRANT DES ECHANTILLONS BIOLOGIQUES DE QUALITE

En termes de recherche en médecine régénérative, les cellules souches issues du sang de cordon offrent de nombreux avantages au plan éthique et scientifique, mais les circuits d'approvisionnement restent trop rares et mal identifiés. Face aux besoins des chercheurs, la Fondation s'est mobilisée en partenariat avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, pour offrir chaque année plus de 1 500 échantillons biologiques de qualité à une 27 d'équipes (INSERM, CNRS, CEA, Institut Pasteur) pour les aider à mettre au point de nouveaux traitements en thérapie cellulaire.

REALISATIONS

Premier acteur du prélèvement de cellules souches placentaires en France, la Fondation Générale de Santé compte :

- 400 sages-femmes et obstétriciens mobilisés dans 9 maternités
- 12 000 prélèvements de cellules souches de sang de cordon
- 3 200 greffons validés depuis la création de la Fondation (9% du stock national)
- 5 000 unités scientifiques offertes à 27 équipes de recherche travaillant sur des recherches en thérapies cellulaires et médecine régénérative (INSERM, CNRS, CEA, Institut Pasteur, AP-HP)
- 76 patients transplantés dans le monde à partir des greffons prélevés dans les maternités Générale de Santé

Pour ses actions de mécénat, la Fondation Générale de Santé a reçu le label Grande Cause Nationale 2009 délivré par le Premier ministre, ainsi que le Prix Spécial du Jury 2012 décerné par la Fédération de l'Hospitalisation Privée. En 2014, le Grand Prix Fondation Générale de Santé a reçu le parrainage du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

CONTACT PRESSE

Marie ROUX DE LUZE : 01.53.23.14.16 / m.rouxdeluze@gsante.fr

www.fondationgds.fr / www.sangdecordon.org